

Volume

1

COMPTES PUBLICS

2011
2012

États financiers
consolidés du
gouvernement
du Québec

Année financière
terminée le
31 mars 2012

Québec 

COMPTES PUBLICS 2011-2012

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2012

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Comptes publics 2011-2012 – Volume 1

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2012**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2012

Son Honneur l'honorable Pierre Duchesne
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec, de l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Le ministre des Finances et de l'Économie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N Marceau', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas Marceau

Québec, novembre 2012

Monsieur Nicolas Marceau
Ministre des Finances et de l'Économie
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2012, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Simon-Pierre Falardeau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Simon" and last name "Falardeau" clearly legible.

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS.....	11
GLOSSAIRE.....	13

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2011-2012	21
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2011-2012	23
3. RISQUES ET INCERTITUDES.....	25
4. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	27
5. ANALYSE DES ÉCARTS.....	29
5.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET	30
5.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	32
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES	37
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS.....	49
ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES	61

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....	67
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	69
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	71
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	72
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	73
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	74
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	75

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	77
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE.....	86
3. MODIFICATIONS COMPTABLES	87
4. IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS.....	88
5. DROITS ET PERMIS	89
6. ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE).....	90
7. PLACEMENTS TEMPORAIRES	91
8. DÉBITEURS	92
9. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	93
10. FONDS DES GÉNÉRATIONS	96
11. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	98
12. REVENUS REPORTÉS	99
13. AUTRES PASSIFS	100
14. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMBOURSER.....	101
15. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	102
16. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	115
17. DETTES	117
18. IMMOBILISATIONS	123
19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	126
20. ÉVENTUALITÉS	131
21. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	135
22. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)	137
23. CHIFFRES COMPARATIFS	140
24. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS	141

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	143
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT	145
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT	148
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	157
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	158
6. REVENUS	159
7. DÉPENSES	160
8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	161
9. INFORMATIONS SECTORIELLES	171
10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT	185

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2011-2012* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire qui en facilitent la compréhension. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances et de l'Économie est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Préalablement à la publication de ces comptes publics, le ministère des Finances et de l'Économie informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment au moyen du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics 2011-2012* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2012. Les prévisions initiales ont été présentées dans le budget 2011-2012 du 17 mars 2011 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 25 octobre 2011. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2012-2013 du 20 mars 2012. Les comparaisons présentées dans ce document ont été réalisées avec les prévisions initiales du budget 2011-2012, comme le recommande l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2012 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances et de l'Économie selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes du gouvernement, fonds, organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2011-2012.

Présentation des comptes publics (suite)

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges courantes.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que de divers redressements.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'exercice, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées lors des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, ainsi que de l'information consolidée par secteur de reddition de comptes sur les résultats de fonctionnement et sur la situation financière.

À titre d'auditeur indépendant, le vérificateur général du Québec, conformément à la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c V-5.01) prépare un rapport où il exprime son opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement. Ce rapport accompagne ces états financiers.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est divisé en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus sont versés au fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé, ainsi que de celles dont le fonctionnement est tributaire d'allocations du Parlement de Québec et qui proviennent de ces mêmes fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires de l'administration gouvernementale, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne. De plus, les deux premières sections rendent également compte des revenus administrés par l'Agence du revenu du Québec (sous l'appellation « Revenu »). La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenus dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs qui peuvent être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidité pouvant servir au remboursement des dettes existantes. Ils sont essentiellement utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses encourues au cours d'un exercice, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières à ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dettes brutes

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances et de l'Économie pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dettes nettes

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice financier et servent à combler ses besoins de financement pour l'exercice suivant.

Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement de Québec a droit d'allocation. Le fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères, ainsi que des organismes budgétaires de l'administration gouvernementale énumérés dans l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), le ministre des Finances et de l'Économie peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), le ministre des Finances et de l'Économie dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Glossaire (suite)

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des revenus des entreprises du gouvernement ainsi que ceux du Fonds des générations.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire

Le solde budgétaire est défini par la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001).

Le solde budgétaire pour une année financière résulte de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et des ajustements suivants :

- Le solde budgétaire ne comprend pas les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations et certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement, comme prévu à l'article 2 de la Loi.
- Le solde budgétaire est établi en tenant compte également des inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, sauf pour les exceptions suivantes, prévues à l'article 2.1 de la Loi, qui résultent :
 - i) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut;
 - ii) des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.
- Le solde budgétaire est augmenté de toute somme nécessaire, provenant de la réserve de stabilisation, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses, soit :

- *Transfert*

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

- *Rémunération*

Cette supercatégorie comprend les dépenses d'opération encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et autres indemnités versées aux employés permanents, aux employés à temps partiel, aux occasionnels, tels que les étudiants et les saisonniers du secteur public, ainsi que la rémunération des professionnels de la santé. Elle comprend également les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, telle que la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au Fonds des services de santé et à l'assurance-emploi.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

- *Fonctionnement*

Cette supercatégorie comprend les dépenses ou les coûts engagés dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, des créances douteuses et autres provisions et du service de la dette. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

- *Créances douteuses et autres provisions*

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

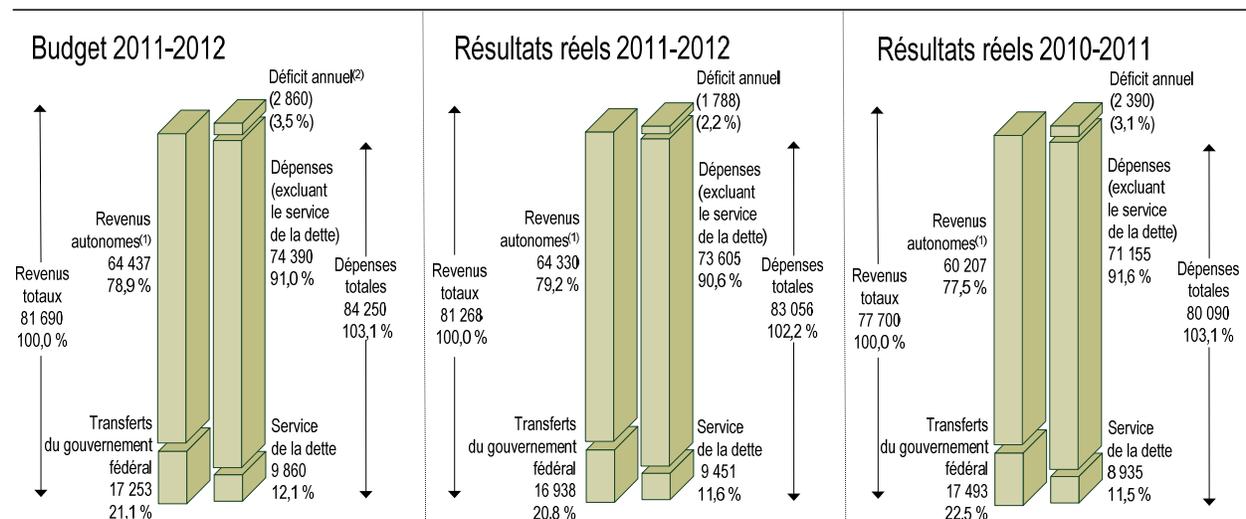
- *Service de la dette*

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur la dette, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change ainsi que les frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux ainsi que ceux relatifs aux ententes de partenariat public-privé.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'exercice 2011-2012

Résultats de fonctionnement consolidés ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012 (en millions de dollars)



Pour visualiser les données présentées, vous référer au sommaire des résultats de fonctionnement consolidés, p. 29.

- (1) Incluant les revenus de 940 M\$, 840 M\$, 760 M\$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2011-2012 et les résultats réels 2011-2012 et 2010-2011.
- (2) Le déficit annuel prévu inclut une provision pour éventualités de 300 M\$.

- Lors du budget 2011-2012, le gouvernement prévoyait un déficit annuel de 2 860 millions de dollars. En tenant compte de l'affectation de 940 millions de dollars de revenus au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹ était déficitaire de 3 800 millions de dollars.
- Les résultats du présent exercice présentent un déficit annuel de 1 788 millions de dollars, soit une amélioration de 1 072 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget 2011-2012. En tenant compte d'un versement de 840 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 2 628 millions de dollars.

¹ L.R.Q., c. E-12.00001

1. Faits saillants de l'exercice 2011-2012 (suite)

- Le total des revenus s'établit à 81 268 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 422 millions de dollars depuis le budget. Par rapport à l'exercice 2010-2011, les revenus ont augmenté de 3 568 millions de dollars ou de 4,6 %.
 - La diminution entre les résultats du présent exercice et ceux du budget s'explique essentiellement par des revenus moins élevés que prévu au chapitre des taxes à la consommation de 505 millions de dollars (-2,9 %) et des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 315 millions de dollars (-1,8 %), compensé partiellement par une augmentation des revenus divers de 407 millions de dollars (+5,7 %).
 - Les variations entre les résultats du présent exercice et ceux de l'exercice précédent s'expliquent principalement par des hausses de 2 093 millions de dollars (+6,9 %) des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens et de 1 813 millions de dollars (+12,2 %) des revenus de taxes à la consommation ainsi que par une baisse de 555 millions de dollars (-3,2 %) des transferts du gouvernement fédéral.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 83 056 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 194 millions de dollars par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'exercice précédent, ces dépenses ont augmenté de 2 966 millions de dollars.
 - Le budget 2011-2012 prévoyait une hausse de 4,1 % des dépenses consolidées, alors qu'une hausse de 3,7 % a été constatée. Cette croissance, moins élevée que prévu, est principalement expliquée par des révisions à la baisse de 785 millions de dollars (-1,1 %) des dépenses excluant le service de la dette et de 409 millions de dollars (-4,1 %) du service de la dette.
 - Les variations entre les résultats du présent exercice et ceux de l'exercice précédent s'expliquent principalement par les augmentations des dépenses de 1 277 millions de dollars (+4,1 %) pour la mission « Santé et services sociaux », de 680 millions de dollars (+3,7 %) pour la mission « Éducation et culture » et de 183 millions de dollars (+3,0 %) pour la mission « Gouverne et justice » ainsi que par une hausse de 516 millions de dollars (+5,8 %) du service de la dette.

2. Retour sur le budget 2011-2012

Le déficit annuel prévu dans le budget 2011-2012 était de 2 860 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 940 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu était déficitaire de 3 800 millions de dollars.

Revenus autonomes – Fonds consolidé du revenu

La croissance prévue des revenus autonomes du fonds consolidé du revenu, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 7,9 %, soit un rythme supérieur à celui de la croissance économique. Cette croissance anticipée s'expliquait essentiellement par la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de retour à l'équilibre budgétaire, notamment en ce qui a trait aux augmentations de la taxe de vente du Québec (TVQ) et aux efforts additionnels de récupération fiscale de l'Agence du revenu du Québec.

Revenus autonomes consolidés

Le budget 2011-2012 prévoyait une croissance des revenus autonomes consolidés de 7,6 %, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement devaient croître de 1,6 % en raison principalement d'une augmentation du bénéfice net d'Hydro-Québec et de la Société des alcools du Québec.

Revenus dédiés au Fonds des générations

Le budget 2011-2012 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 940 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers consolidés du gouvernement, sont déduits du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral consolidés devaient diminuer de 2,7 % en 2011-2012. Cette évolution s'expliquait principalement par une diminution des revenus de péréquation compensée en partie par un paiement de protection ainsi que par une baisse aux autres programmes en raison de la fin de la compensation fédérale à l'égard de l'élimination de la taxe sur le capital et de la baisse prévue du montant compensatoire pour l'aide financière aux étudiants.

Dépenses de programmes – Fonds consolidé du revenu

Le budget 2011-2012 anticipait une croissance des dépenses de programmes du fonds consolidé du revenu de 2,4 %. Il prévoyait une hausse de 1,0 milliard de dollars du budget de la santé ainsi que des ajouts respectifs de 328 millions de dollars et de 137 millions de dollars aux budgets des ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Famille et des Aînés. Le budget global des autres ministères devait diminuer de 25 millions de dollars. Pour l'exercice 2011-2012, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 29,1 milliards de dollars et à 15,5 milliards de dollars.

2. Retour sur le budget 2011-2012 (suite)

Dépenses consolidées

Le budget 2011-2012 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 3,3 %. Cette croissance plus élevée que celle de 2,4 % prévue aux dépenses de programmes s'expliquait en partie par une croissance anticipée des dépenses plus forte des fonds spéciaux, en particulier celles du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux et du Fonds des réseaux de transport terrestre.

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait, pour sa part, augmenter de 11,3 %. Cette évolution s'expliquait par la hausse anticipée des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite).

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent amener des résultats réels différents de ceux prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues, telles des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt de même que de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises qui ont un impact sur le coût de financement, lesquelles sont présentées dans les notes 16 et 17 (p. 115 à 122) dans les états financiers consolidés;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- certaines réclamations et causes en instance, dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées dans la note 20 (p. 131) des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés font également état, dans la note 2 (p. 86), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie;
- l'utilisation de provision pour éventualités. À ce titre, le budget de 2011-2012 incorporait une provision pour éventualités de 300 millions de dollars pour l'année 2011-2012.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 16 (p. 115, 116) des états financiers consolidés.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Toutefois, les articles de cette loi, qui prohibent un tel déficit, ne s'appliquent pas pour les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Conformément à cette loi, le gouvernement ne doit pas présenter un déficit supérieur à 3,8 milliards de dollars et 1,5 milliard de dollars respectivement pour les années 2011-2012 et 2012-2013, soit les cibles annoncées à l'occasion du discours sur le budget 2011-2012.

L'année financière 2011-2012 s'est terminée avec un solde budgétaire déficitaire de 2 628 millions de dollars qui prend en compte l'affectation d'une somme de 840 millions de dollars au Fonds des générations. Ce solde budgétaire est inférieur de 1 172 millions de dollars à la cible de 3 800 millions de dollars établie dans le discours sur le budget 2011-2012 et ce, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Solde budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

	2012		2011
	Budget 2011-2012	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars
Surplus (déficit) annuel	(2 860)	(1 788)	(2 390)
Fonds des générations			
Résultats du Fonds des générations	(940)	(840)	(760)
Solde budgétaire	(3 800)	(2 628)	(3 150)

Note : Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2011-2012, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 940 millions de dollars. Les revenus se sont soldés à 840 millions de dollars, soit 100 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Cette variation s'explique principalement par des revenus de placement matérialisés qui ont été moins élevés que prévu. Le solde du fonds atteint 4 277 millions de dollars au 31 mars 2012.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

	2012		2011
	Budget 2011-2012	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars
Revenus			
Redevances hydrauliques	689	682	650
Biens non réclamés	7	9	16
Revenus de placement	244	149	94
Total des revenus	940	840	760

Évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

	2012	2011
Solde au début	3 437	2 677
Revenus	840	760
Solde à la fin	4 277	3 437

Note : Selon les données présentées dans les états financiers consolidés aux pages 96 et 97.

5. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012

(en millions de dollars)

	Budget 2011-2012 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2012	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2011 ⁽¹⁾	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	32 231	32 416	185	0,6	30 323	2 093	6,9
Taxes à la consommation	17 125	16 620	(505)	(2,9)	14 807	1 813	12,2
Droits et permis	2 200	2 147	(53)	(2,4)	2 051	96	4,7
Revenus divers	7 151	7 558	407	5,7	7 428	130	1,8
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 790	4 749	(41)	(0,9)	4 838	(89)	(1,8)
Revenus du Fonds des générations	940	840	(100)	(10,6)	760	80	10,5
Revenus autonomes	64 437	64 330	(107)	(0,2)	60 207	4 123	6,8
Transferts du gouvernement fédéral	17 253	16 938	(315)	(1,8)	17 493	(555)	(3,2)
Total des revenus	81 690	81 268	(422)	(0,5)	77 700	3 568	4,6
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	32 160	32 078	(82)	(0,3)	30 801	1 277	4,1
Éducation et culture	18 805	19 070	265	1,4	18 390	680	3,7
Économie et environnement	11 070	10 011	(1 059)	(9,6)	9 850	161	1,6
Soutien aux personnes et aux familles	6 072	6 159	87	1,4	6 010	149	2,5
Gouvernement et justice	6 283	6 287	4	0,1	6 104	183	3,0
Sous-total	74 390	73 605	(785)	(1,1)	71 155	2 450	3,4
Service de la dette	9 860	9 451	(409)	(4,1)	8 935	516	5,8
Total des dépenses	84 250	83 056	(1 194)	(1,4)	80 090	2 966	3,7
Provision pour éventualités	(300)		300	(100,0)		s.o.	s.o.
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(2 860)	(1 788)	1 072	(37,5)	(2 390)	602	(25,2)

(1) Certains chiffres du budget 2011-2012 et de l'année 2010-2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2012.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'exercice 2011-2012 sont moins élevés que prévu de 422 millions de dollars par rapport au budget, résultant des révisions à la baisse respectives de 107 millions de dollars et de 315 millions de dollars des revenus autonomes et des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la baisse des revenus autonomes de 107 millions de dollars, soit de 0,2 % par rapport au budget, résulte notamment de la combinaison des écarts suivants :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 185 millions de dollars, qui s'expliquent notamment par la croissance plus importante des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé du fonds consolidé du revenu qui a été de 5,6 % alors que le budget prévoyait une croissance de 4,0 %;
- de la révision à la baisse de 505 millions de dollars aux taxes à la consommation qui s'explique notamment par une réduction des revenus attendus de la taxe de vente du Québec (TVQ) résultant d'une progression moindre que prévu de la consommation des ménages;
- de la révision à la hausse de 407 millions de dollars des revenus divers attribuable en grande partie aux revenus perçus par les entités consolidées;
- des revenus provenant des entreprises du gouvernement moins élevés que prévu de 41 millions de dollars;
- de la révision à la baisse des revenus du Fonds des générations de 100 millions de dollars en raison principalement des revenus de placement matérialisés plus faibles que prévu.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

- Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 315 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2011-2012. Cet écart s'explique principalement par la révision à la baisse de 247 millions de dollars des revenus de transfert du gouvernement fédéral en raison du rythme légèrement plus faible que prévu des investissements municipaux financés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

La révision à la baisse de 785 millions de dollars des dépenses consolidées excluant le service de la dette par rapport au budget, soit de 1,1 %, est principalement attribuable à :

- une révision à la baisse de 183 millions de dollars des dépenses du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la suite du décalage dans la réalisation de projets d'infrastructure notamment afin de réaliser ceux mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action économique du Canada;
- une révision à la baisse de 180 millions de dollars des subventions octroyées par le Fonds vert attribuable aux délais dans la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et dans la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- une révision à la baisse de 237 millions de dollars des dépenses liées aux investissements municipaux de la Société de financement des infrastructures locales du Québec qui ont été reportés aux années ultérieures;
- une révision à la baisse de 99 millions de dollars des dépenses de transfert de La Financière agricole du Québec qui s'explique notamment par une baisse des paiements prévus au programme Agri-stabilité à la suite d'une amélioration des prix de marché de certains secteurs;
- une révision à la baisse de 39 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds des réseaux de transport terrestre à la suite du report des sommes octroyées aux organismes de transport en commun;
- une révision à la hausse de 150 millions dollars des dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en raison notamment de l'augmentation de la clientèle universitaire.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 409 millions de dollars à ce qui avait été prévu au budget 2011-2012 en raison essentiellement des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'exercice 2011-2012 ont augmenté de 3 568 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, résultant d'une augmentation de 4 123 millions de dollars des revenus autonomes et d'une diminution de 555 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 4 123 millions de dollars, soit de 6,8 %, est attribuable à :

- une augmentation de 2 093 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement :
 - par une hausse des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé qui découle d'une croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne par rapport à l'exercice précédent;
- une hausse de 1 813 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte notamment de :
 - l'augmentation des revenus de taxe sur les ventes attribuable principalement aux hausses respectives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2012;
- une hausse de 96 millions de dollars des revenus de droit et permis qui s'explique principalement par :
 - une hausse des droits miniers attribuable notamment aux effets du changement dans le régime de redevances en 2010-2011 et une hausse des profits annuels de compagnies minières;
- une augmentation de 130 millions de dollars des revenus divers qui provient notamment des revenus d'intérêt supplémentaires;
- une baisse des revenus des entreprises du gouvernement de 89 millions de dollars;
- une augmentation de 80 millions de dollars des revenus du Fonds des générations qui résulte notamment de :
 - la hausse des redevances hydrauliques et des revenus de placement à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

La baisse des transferts du gouvernement fédéral de 555 millions de dollars, soit de 3,2 %, découle notamment :

- d'une diminution de 737 millions de dollars des revenus de péréquation, due à la bonne performance économique relative du Québec au cours de la récession de 2009;
- d'une augmentation de 369 millions de dollars relative au versement d'un paiement de protection qui fait en sorte que le total des principaux transferts d'une année n'est pas moindre que celui de l'année précédente;
- d'une augmentation de 202 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé;
- d'une diminution de 422 millions de dollars des revenus des autres programmes découlant notamment de la diminution des réclamations dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO), mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 2 450 millions de dollars, soit de 3,4 % des dépenses excluant le service de la dette, est attribuable aux variations suivantes :

- Une hausse de 1 277 millions de dollars, soit de 4,1 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux » qui résulte notamment :
 - de la croissance de 539 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre et des autres coûts de fonctionnement;
 - de la hausse de 377 millions de dollars du coût des services médicaux offerts, principalement engendrée par les hausses respectives du nombre d'actes pratiqués et de leur coût moyen;
 - de la hausse de 79 millions de dollars des coûts relatifs aux programmes de services et de soutien tels le programme Perte d'autonomie liée au vieillissement et le programme Administration et soutien aux services;
 - de la croissance de 63 millions de dollars du coût des médicaments et des fournitures médicales utilisés dans le réseau de la santé et des services sociaux;
 - de la croissance de 51 millions de dollars du coût des services pharmaceutiques et des médicaments pour le régime public d'assurance médicament résultant principalement de l'augmentation du nombre d'ordonnances pour les personnes de 65 ans et plus atténuée par une diminution du coût moyen de celles-ci;
 - de l'augmentation de 27 millions de dollars des coûts de fonctionnement des transporteurs ambulanciers qui résulte notamment des indexations salariales et du remplacement des véhicules ambulanciers.
- Une augmentation de 680 millions de dollars, soit de 3,7 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture » qui découle notamment :
 - de l'augmentation de 249 millions de dollars des coûts de fonctionnement de l'Université du Québec et ses constituantes et des cégeps ainsi que des subventions versées aux universités exclues du périmètre comptable pour leur fonctionnement. Ces augmentations résultent de l'accroissement de leur clientèle;
 - de l'accroissement de 184 millions de dollars du coût de rémunération résultant principalement des indexations salariales et de l'équité salariale dans les commissions scolaires;
 - de l'augmentation de 46 millions de dollars de la charge de retraite de l'Université du Québec et ses constituantes à la suite d'une nouvelle évaluation actuarielle;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- de la hausse de 34 millions de dollars des coûts relatifs aux engagements supplémentaires découlant notamment de la diminution du ratio élèves-enseignants au primaire et au secondaire;
- de l'augmentation de 30 millions de dollars relatifs à l'aide financière aux études, versée sous forme de bourses, engendrée par la hausse du nombre de bénéficiaires et du montant de bourses accordé.
- Une augmentation de 161 millions de dollars, soit de 1,6 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement ». Cette augmentation s'explique notamment par :
 - la hausse de 422 millions de dollars de l'aide financière versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec dans le cadre du second plan d'investissement du Programme d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale qui s'est amorcé en 2011;
 - une augmentation de 156 millions de dollars de la dépense d'amortissement des immobilisations du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) qui découle principalement des investissements réalisés en infrastructures de transport au cours de l'exercice 2010-2011;
 - un accroissement de 94 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui découle notamment de la hausse de volume des interventions financières par rapport à l'année précédente;
 - la hausse de 51 millions de dollars de l'aide financière versée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au Programme d'infrastructure du savoir;
 - une diminution de 362 millions de dollars des subventions accordées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'Entente Canada-Québec en regard du Programme de renouvellement des conduites;
 - une diminution de 147 millions de dollars de l'aide à l'emploi dispensée par le Fonds de développement du marché du travail à la suite de la terminaison de deux ententes Canada-Québec relatives au marché du travail.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- Un accroissement de 149 millions de dollars, soit de 2,5 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui provient notamment :
 - d'une augmentation de 121 millions de dollars du coût des mesures d'aide à la famille :
 - 70 millions de dollars à la suite de l'entente entre le gouvernement du Québec et les responsables des services de garde en milieu familial à la suite de la mise en œuvre des conventions collectives convenues en décembre 2010;
 - 51 millions de dollars pour le développement de 3 696 nouvelles places en centres de la petite enfance et en garderies privées.
- Une hausse de 183 millions de dollars, soit de 3,0 % des dépenses pour la mission « Gouverne et justice » qui résulte notamment :
 - de la hausse de 102 millions de dollars des coûts de l'Agence du revenu du Québec qui résulte principalement de l'augmentation des effectifs et de l'aide financière octroyée par celle-ci pour soutenir les établissements de restauration lors de la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'évasion fiscale;
 - de l'augmentation de 55 millions de dollars des coûts assumés par le ministère de la Sécurité publique lors des inondations survenues en Montérégie au printemps 2011.

Enfin, le service de la dette a augmenté de 516 millions de dollars par rapport à 2010-2011. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction des intérêts au titre des régimes de retraite.

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentées dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

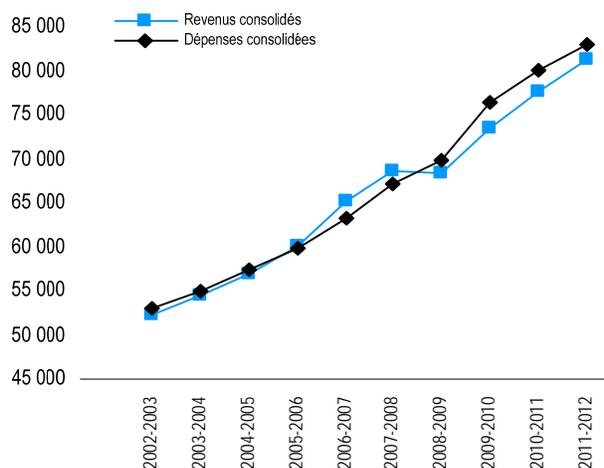
Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section ont été affectées de façon importante par :

- les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a notamment intégré les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et révisé les conventions comptables du gouvernement pour les rendre pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010 alors, qu'auparavant, ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

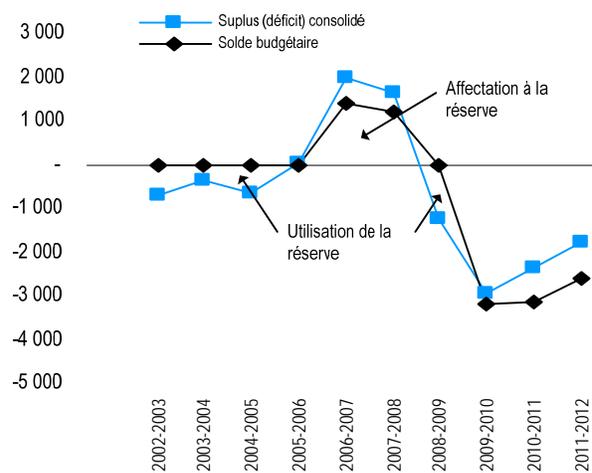
6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)



Évolution du solde budgétaire⁽¹⁾
(en millions de dollars)



Note : La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux comptes publics, et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, découle essentiellement des revenus affectés au Fonds des générations et du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire, en situation de déficit budgétaire.

(1) Les articles de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui prohibent tout déficit budgétaire ne s'appliquent pas pour les exercices 2009-2010 à 2012-2013.

Au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008, la vigueur des rentrées fiscales en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la réforme du programme de péréquation ont permis au gouvernement de réaliser des surplus. Ces surplus ont permis au gouvernement d'accumuler des sommes dans la réserve de stabilisation.

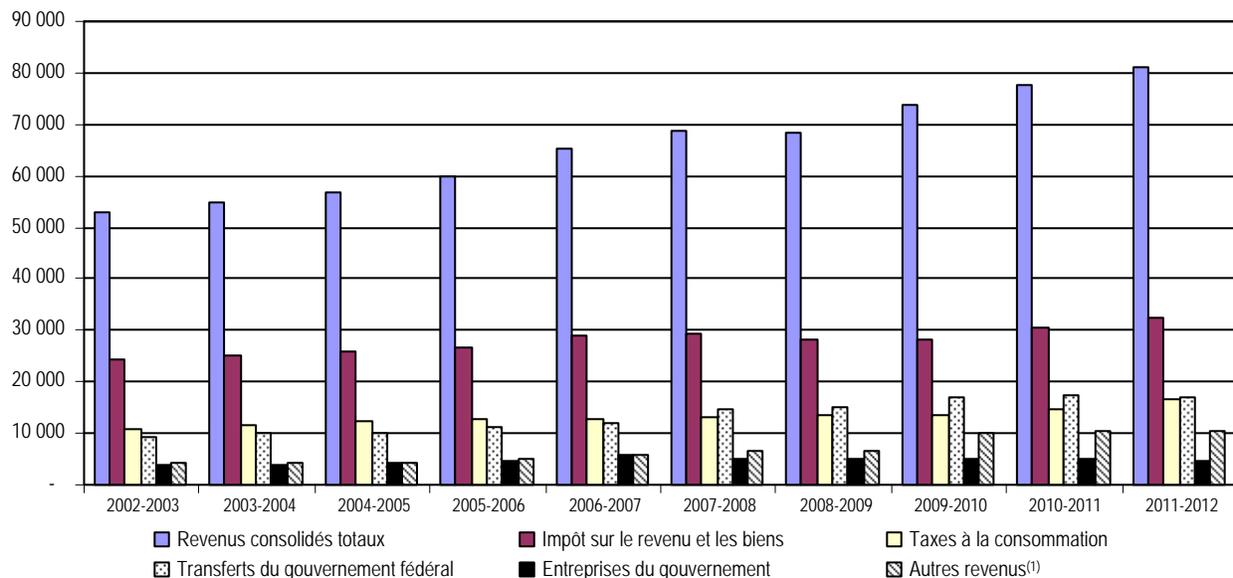
En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière qui a entraîné l'économie mondiale en récession a détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement pour ces deux années. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a réduit le solde budgétaire à zéro alors qu'en 2009-2010 celle-ci a été insuffisante pour atteindre l'équilibre budgétaire. En conséquence, le Québec a mis en place un plan d'action économique pour atténuer l'impact de la récession sur l'économie. Ainsi, le gouvernement a présenté un déficit consolidé de 2008-2009 à 2011-2012. Pour l'année financière 2011-2012, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 2 628 millions de dollars.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCE
(en millions de dollars)



(1) Incluent les revenus de droit et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 52,2 à 81,3 milliards de dollars de l'exercice 2002-2003 à celui de 2011-2012. La croissance annualisée moyenne a été de 4,5 % pendant que celle du PIB se situait à 3,7 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut entre autres les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire, de la contribution des usagers et des frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour l'année 2008-2009, pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2002-2003 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison, notamment, des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés et des autres mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession, comme le crédit d'impôt à la rénovation. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et de l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 32 416 millions de dollars en 2011-2012. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 3,3 % pour les années 2002-2003 à 2011-2012.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 10 998 millions de dollars en 2002-2003 à 16 620 millions de dollars en 2011-2012. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'exercice 2002-2003, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,8 %, et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail et de l'augmentation respective d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2012.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 9 457 millions de dollars en 2002-2003 à 16 938 millions de dollars en 2011-2012. Ils ont progressé de l'exercice 2002-2003 à 2010-2011 alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec au cours de la récession de 2009, a été constatée en 2011-2012. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 6,6 % pendant cette période.

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 3 764 millions de dollars en 2002-2003 à 4 749 millions de dollars en 2011-2012. La croissance annuelle moyenne des revenus des entreprises du gouvernement est de 2,6 % pendant cette période.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2005-2006 à 2011-2012. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

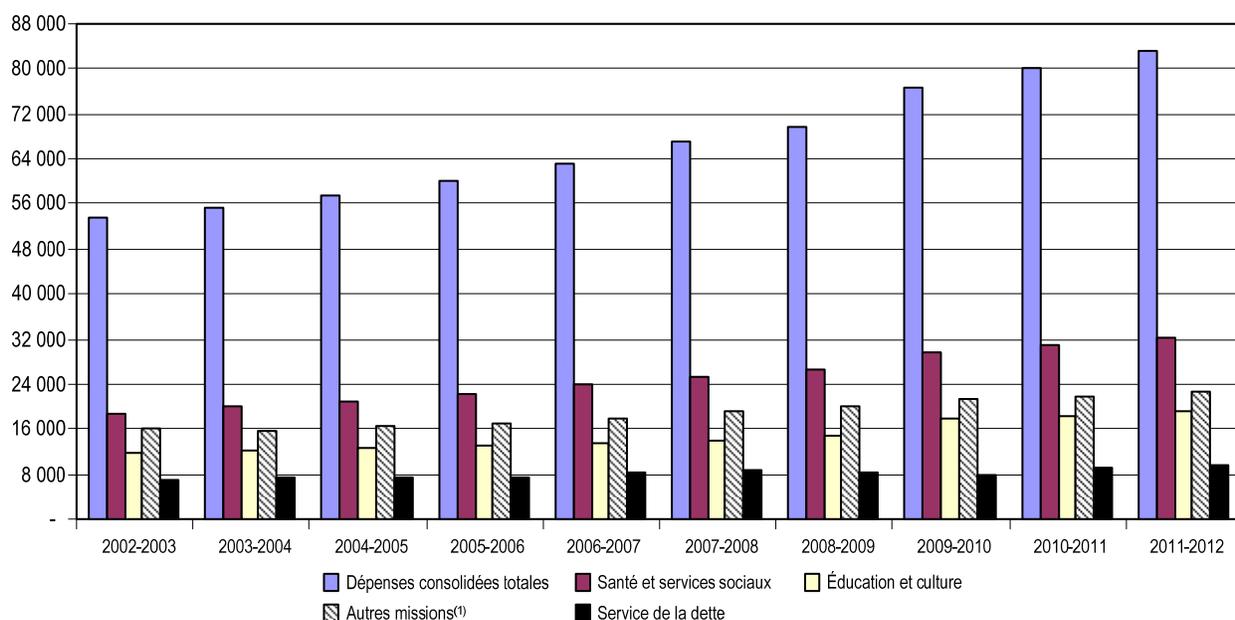
- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- l'inclusion de nouvelles entités découlant du changement de statut de certains organismes à la suite de la réforme comptable de 2006-2007;
- les pénalités et intérêts facturés par Revenu Québec compte tenu de l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et autres revenus du Fonds des générations à compter du 1^{er} janvier 2007.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSION
(en millions de dollars)



(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 30,1 milliards de dollars de 2002-2003 à 2011-2012, passant de 53,0 à 83,1 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,6 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de l'ordre de 4,0 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2012, ces dépenses représentent 61,6 % des dépenses consolidées, soit 38,6 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 23,0 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration et le développement du réseau routier et dans les systèmes de transport ainsi que dans l'entretien du réseau routier;
- la croissance des dépenses consacrées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement, pour procurer le financement requis pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux d'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures et le Fonds vert, pour un appui à la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'inclusion de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec.

Service de la dette

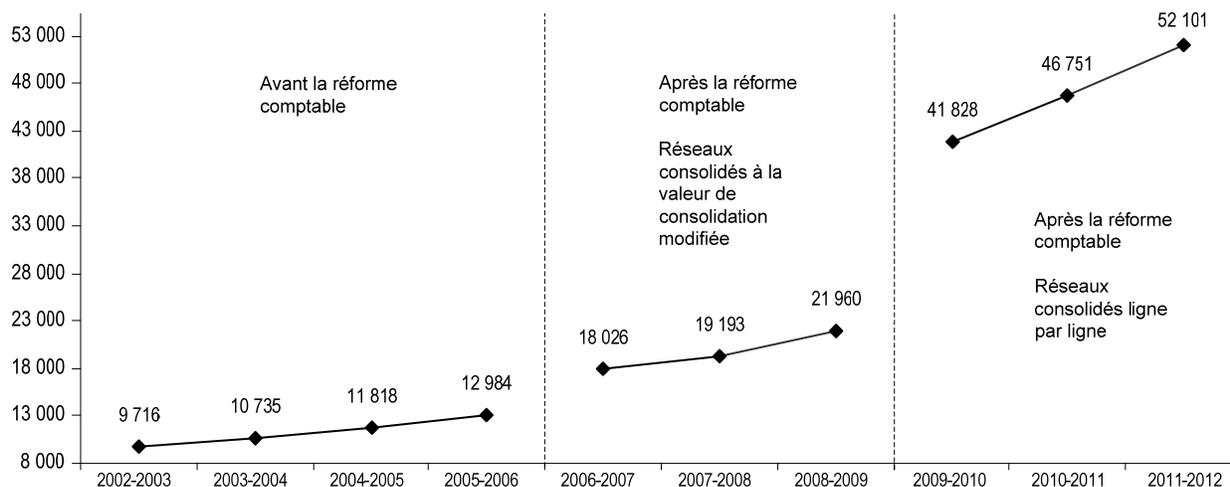
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,0 % entre 2002-2003 et 2011-2012. Il s'établit à 9 451 millions de dollars en 2011-2012.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 5,3 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 46,8 milliards de dollars au 31 mars 2011 à 52,1 milliards de dollars au 31 mars 2012. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années.

Au cours des dix dernières années, des changements aux conventions comptables du gouvernement ont entraîné deux augmentations importantes de la valeur nette des immobilisations, à savoir :

- en 2006-2007, un ajout de 3,8 milliards de dollars à la suite de la réforme comptable, qui a fait en sorte que certains organismes sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme non budgétaire consolidé ligne par ligne;
- en 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars attribuable à la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes¹, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 38,1 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2012.

¹ Vous référer aux états financiers consolidés à la page 123.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brutes

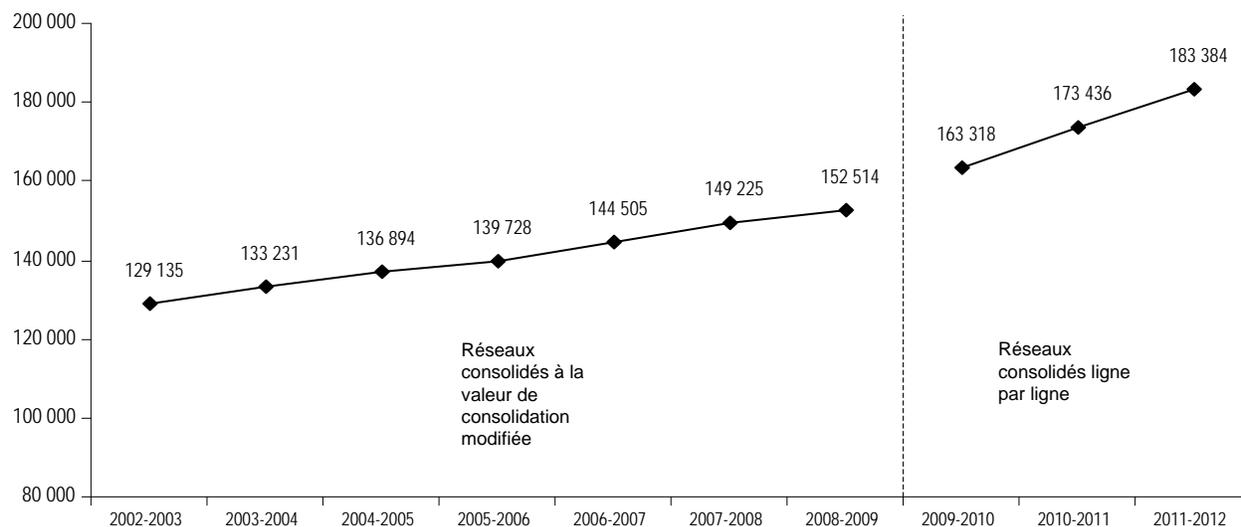
Dettes brutes du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2012	Résultats réels au 31 mars 2011
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	164 686	153 629
Moins		
Dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable	(1 363)	(1 363)
	<u>163 323</u>	<u>152 266</u>
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 774	29 125
Moins		
Fonds des générations	(4 277)	(3 437)
Dettes brutes incluant les emprunts réalisés par anticipation	<u>187 820</u>	<u>177 954</u>
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(4 436)	(4 518)
Dettes brutes	<u>183 384</u>	<u>173 436</u>
En % du PIB nominal	54,6 %	54,3 %

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brutes (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus à celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Croissance de la dette brute de 2003 à 2009

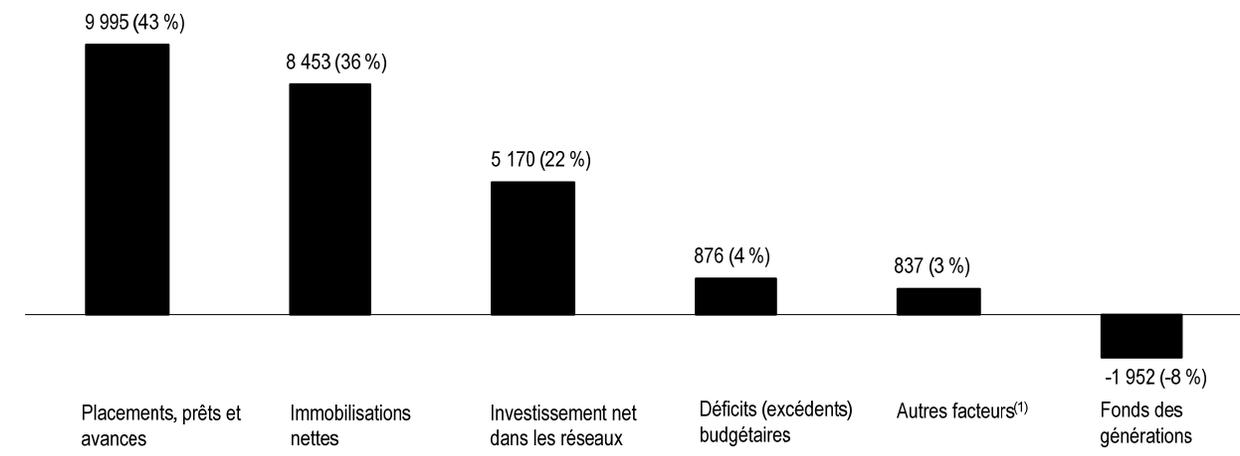
La dette brute, qui s'établissait à 129,1 milliards de dollars au 31 mars 2003, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 23,4 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement due à :

- des placements, prêts et avances de 10,0 milliards de dollars effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements de 8,5 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 5,2 milliards de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations.

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de près de 2,0 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2003 à 2009

(en millions de dollars)



Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2002-2003 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Croissance de la dette brute de 2009 à 2012

La dette brute au 31 mars 2009 une fois redressée, à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 183,4 milliards de dollars au 31 mars 2012. Ainsi, pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, la dette brute du gouvernement, sur une base comparable, a augmenté de 25,8 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

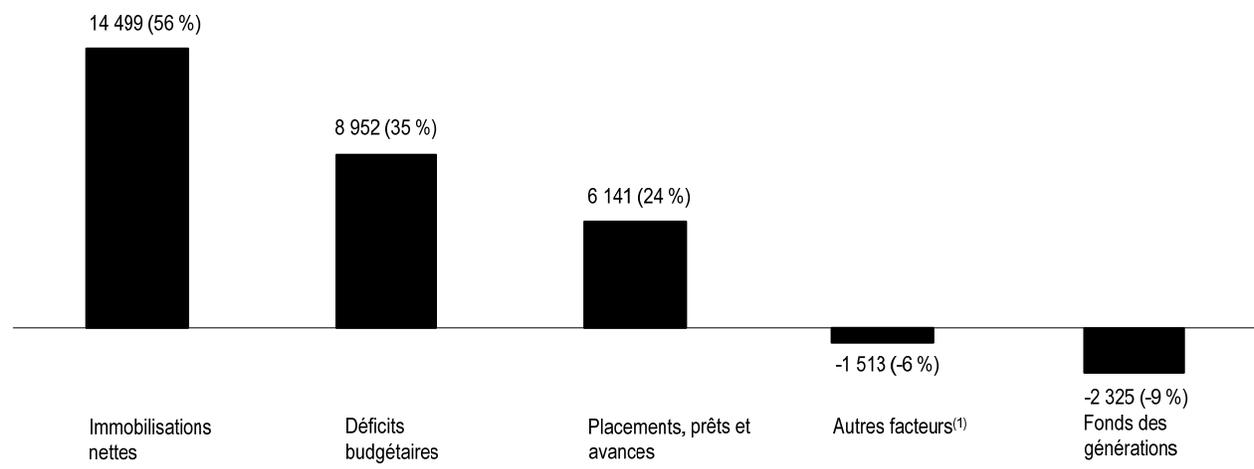
- des investissements de 14,5 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 9,0 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 6,1 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- la variation des autres facteurs (ex. : la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères) qui font diminuer de 1,5 milliard de dollars la dette brute;
- les versements au Fonds des générations qui ont fait diminuer la dette brute de 2,3 milliards de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2009 à 2012

(en millions de dollars)



(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) publie dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007. Cette réforme a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal.

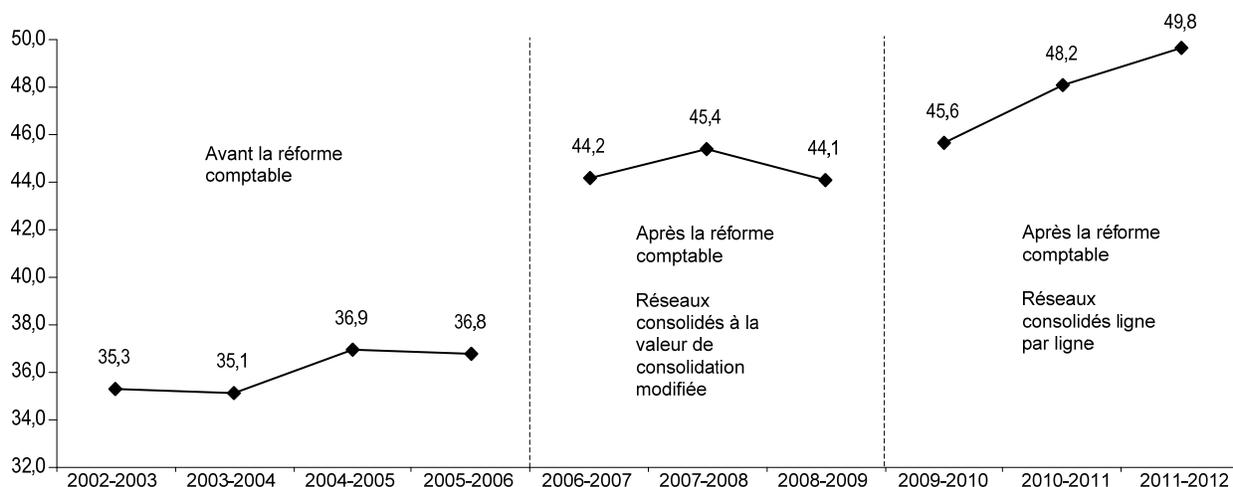
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 35,3 % en 2002-2003. La réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, ont porté ce ratio à 49,8 % au 31 mars 2012. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, depuis les six dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'actifs.

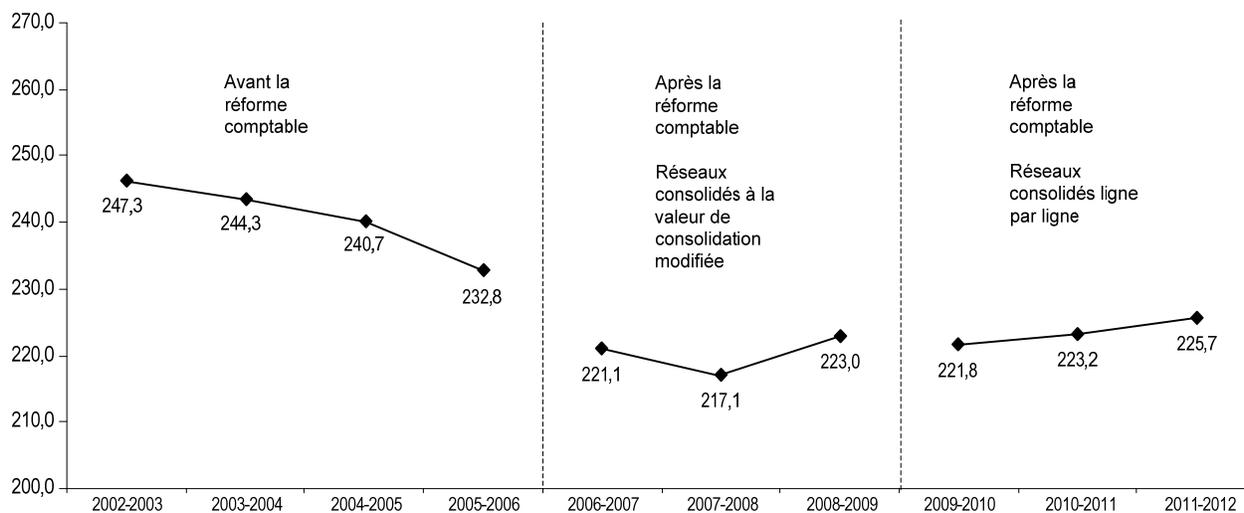
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



De 2002-2003 à 2005-2006, la dette brute en pourcentage des revenus totaux a diminué, passant de 247,3 % à 232,8 %. De 2009-2010 à 2011-2012, le ratio a légèrement augmenté, passant de 221,8 % à 225,7 %.

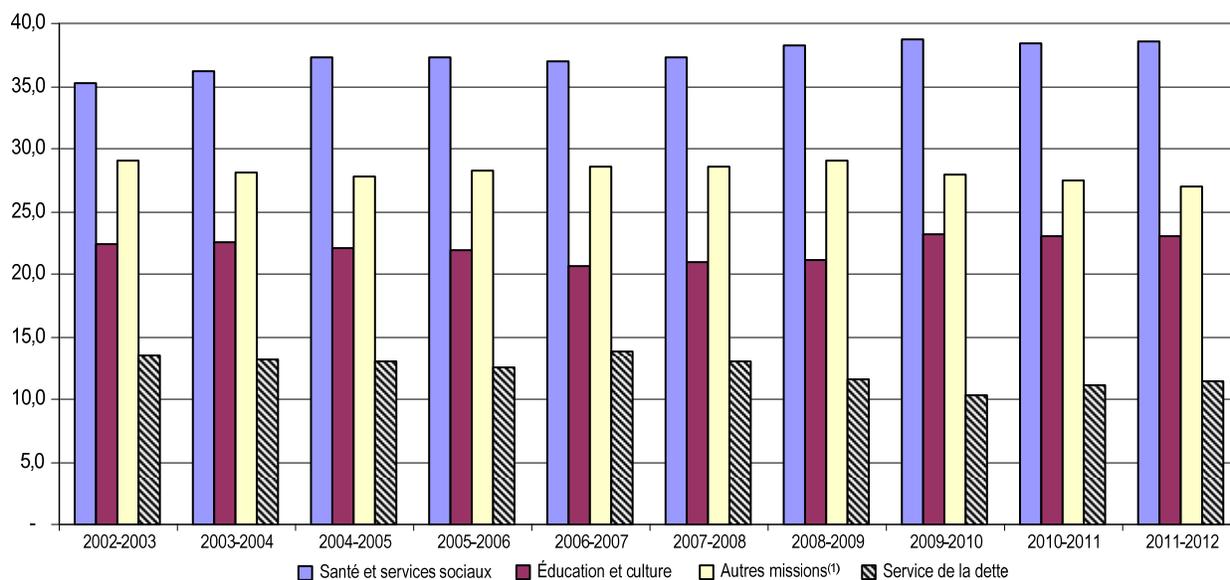
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par mission par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses totales.

Dépenses par mission

(en pourcentage des dépenses totales)



(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2002-2003 à 2011-2012, avec une progression annuelle moyenne de 6,0 % comparativement à 4,6 % pour le total des dépenses consolidées, la part que représentent les charges de la mission « Santé et services sociaux » sur l'ensemble des dépenses est passée de 35,2 % à 38,6 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela reflète notamment les besoins de plus en plus importants attribuables au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » et aux autres missions est demeurée relativement stable.

La part des dépenses totales consacrées au « Service de la dette » est passée de 13,5 % en 2002-2003 à 11,4 % en 2011-2012. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 3,0 % comparativement à une augmentation moyenne des dépenses consolidées excluant le service de la dette de 4,9 %.

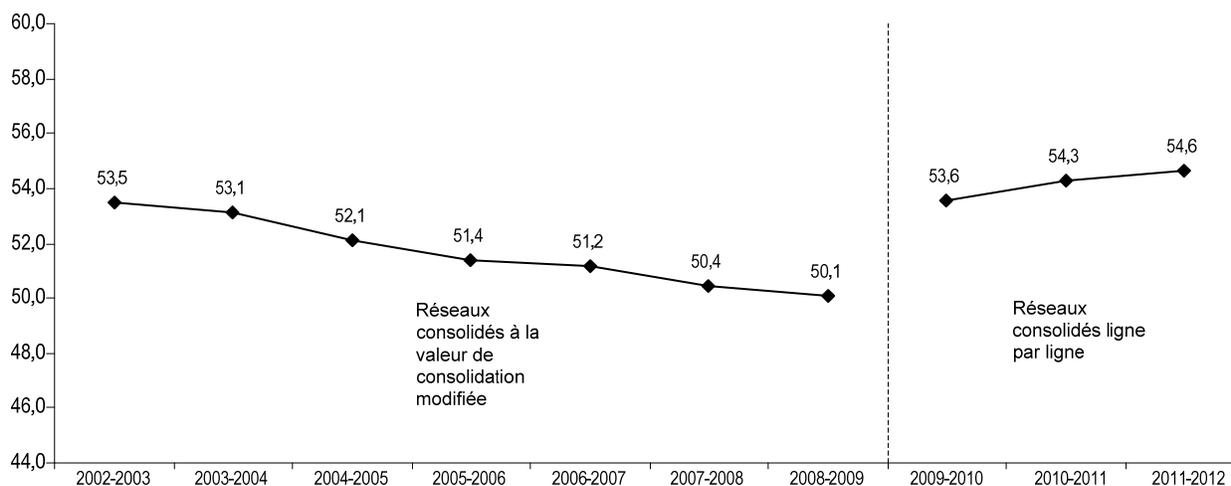
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



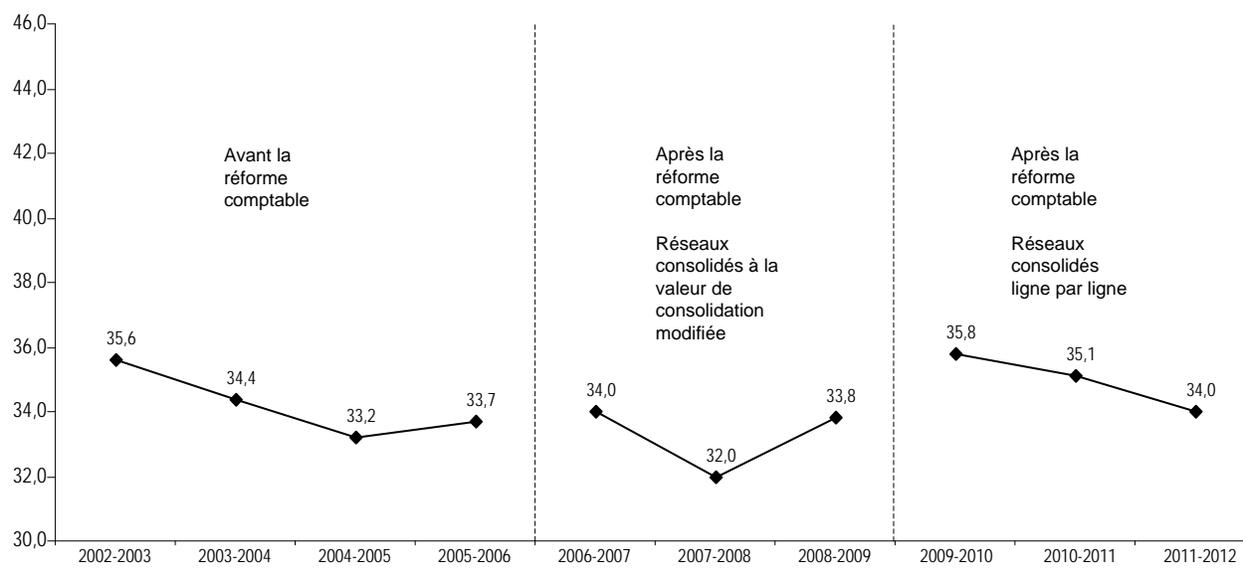
De 2002-2003 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 53,5 % à 50,1 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 53,6 %. Il a légèrement augmenté en 2011-2012 et s'établit à 54,6 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés (en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

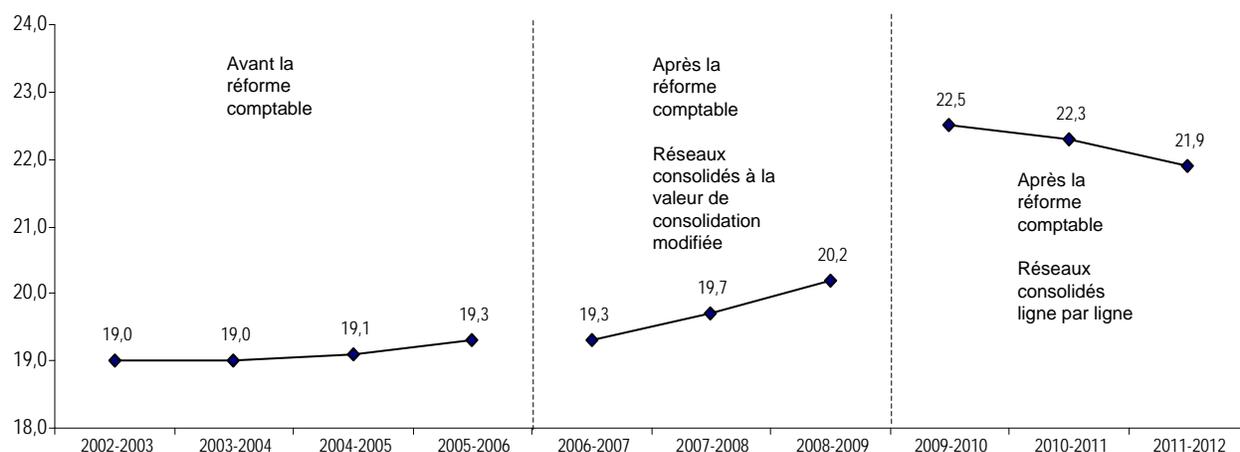
De 2002-2003 à 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 35,6 % à 33,7 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 34,0 % à 33,8 %. De 2009-2010 à 2011-2012, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 35,8 % à 34,0 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer le taux de croissance des dépenses du gouvernement, au fil du temps, à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie. Cet indicateur permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette) (en pourcentage du PIB)



Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB sont demeurées relativement stables entre 2002-2003 et 2005-2006, passant de 19,0 % à 19,3 %. En 2008-2009, le taux a augmenté à 20,2 %, en raison de la faible croissance du PIB.

À partir de l'exercice financier 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 22,5 %. Sur cette base, le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. En 2011-2012, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie à 21,9 %.

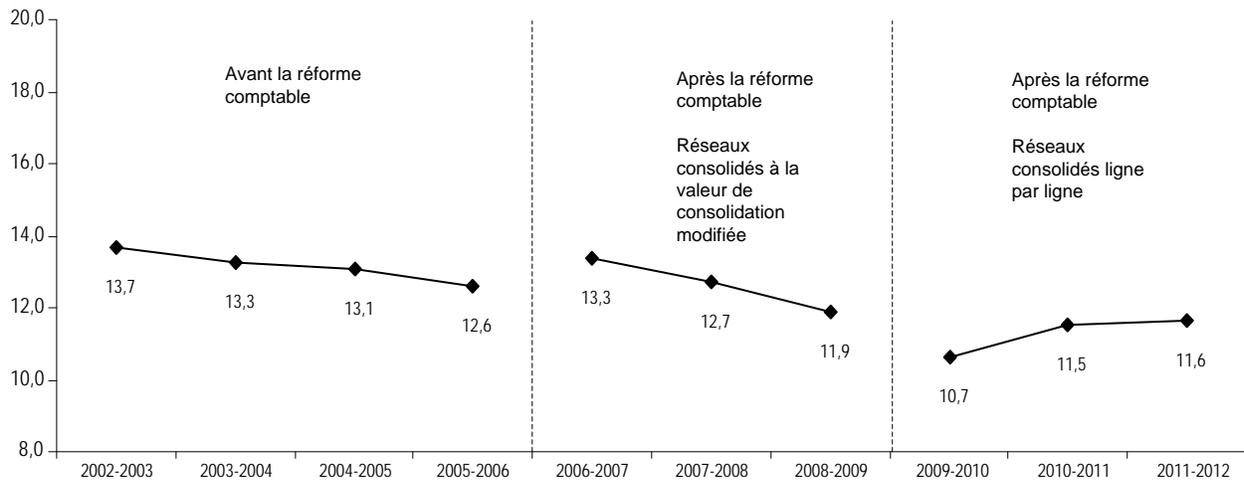
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2002-2003. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 13,7 % en 2002-2003. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,7 %. En 2011-2012, ce ratio a augmenté à 11,6 %.

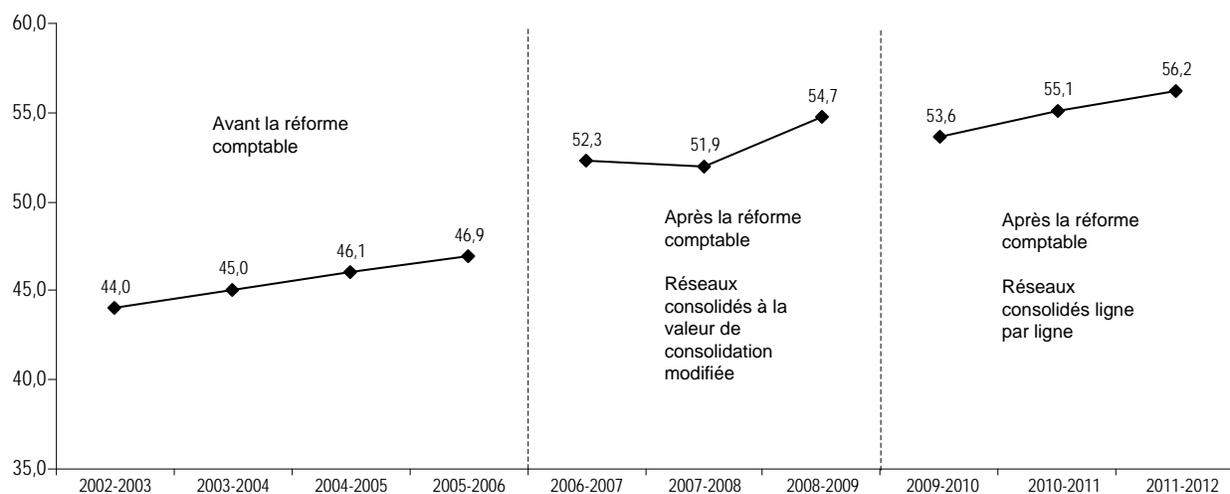
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



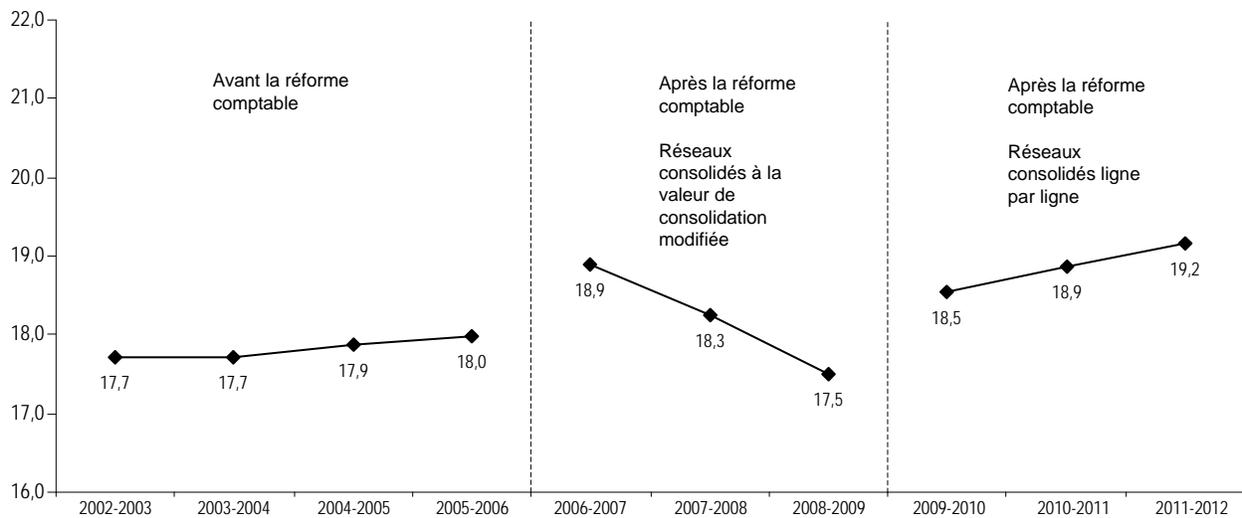
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 44,0 % au 31 mars 2003 à 56,2 % au 31 mars 2012. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a plusieurs années, ce qui facilite la prestation de services pour le gouvernement.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une stabilité ou une diminution de ce ratio tend à indiquer une situation favorable.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



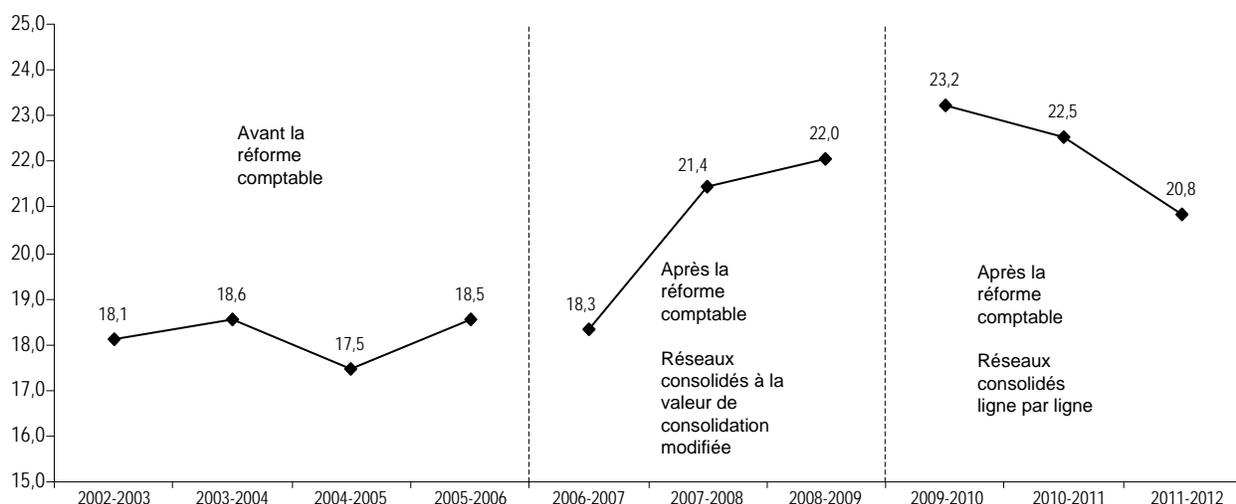
Les revenus autonomes par rapport au PIB sont demeurés relativement stables de 2002-2003 à 2005-2006, passant de 17,7 % à 18,0 %. L'augmentation du ratio à 18,9 % en 2006-2007 découle en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec relatifs à la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 17,5 % en 2008-2009, en raison notamment de la baisse d'impôt des particuliers accordée en 2008. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 18,5 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 19,2 % en raison des hausses des revenus à la suite des mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



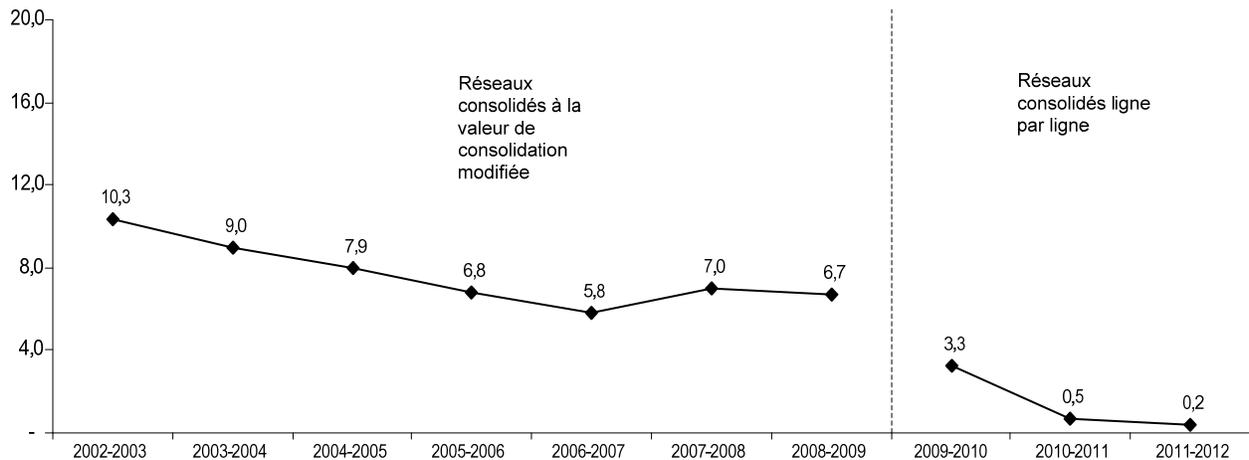
La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable de 2002-2003 à 2006-2007 variant entre 17,5 % et 18,6 %, ce qui représente un taux moyen de 18,2 %. En 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux a augmenté à 21,4 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 23,2 % en 2009-2010 en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des autres programmes tels que le Programme d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et les sommes reçues du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques. En 2011-2012, cette part a diminué à 20,8 % principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec au cours de la récession de 2009 ainsi que du plafond instauré par le gouvernement fédéral au programme de péréquation.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères (en pourcentage de la dette brute)



Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

De 2002-2003 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a diminué de manière importante, passant de 10,3 % au 31 mars 2003 à 6,7 % au 31 mars 2009. Depuis 2009-2010, cette proportion a encore diminué passant de 3,3 % au 31 mars 2010 à seulement 0,2 % au 31 mars 2012. Ces diminutions rendent le service de la dette moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les tendances observées au cours des quinze dernières années quant à plusieurs postes des états financiers consolidés. Les données historiques des postes des états financiers consolidés sont celles établies lors de leur publication et n'ont subi aucun redressement. Les tableaux 1.1 et 1.2 et les notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers consolidés antérieurs. Cependant, certains reclassements ont été effectués aux postes revenus et dépenses afin de les rendre comparables aux données historiques présentées dans le plan budgétaire.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus	Actifs financiers	Passifs	Dette nette ⁽¹⁾	Actifs non financiers ⁽²⁾	Déficits cumulés ⁽³⁾
2011-2012	81 268	83 056	(1 788) ⁽⁴⁾	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	77 700	80 090	(2 390) ⁽⁵⁾	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	73 626	76 566	(2 940) ⁽⁶⁾	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne ⁽⁷⁾								
2008-2009	68 541	69 799	(1 258) ⁽⁸⁾	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	68 744	67 094	1 650 ⁽⁹⁾	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	65 361	63 368	1 993 ⁽¹⁰⁾	47 732	(169 323)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale ⁽¹¹⁾								
2005-2006	60 017	59 980	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	56 885	57 549	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	54 530	54 888	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	52 225	52 919	(694)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	50 011	50 939	(928) ⁽¹²⁾	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	50 628	49 251	1 377 ⁽¹²⁾	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	46 844	46 814	30	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	46 034	45 908	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	41 548	43 740	(2 192)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) Le détail de la variation annuelle est présenté dans le tableau 1.1 (p. 62).

(3) Les explications de la variation des déficits cumulés due à des facteurs autres que le surplus (déficit) de l'exercice sont présentées dans le tableau 1.2 (p. 63-64).

(4) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 840 M\$ au Fonds des générations.

(5) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 760 M\$ au Fonds des générations.

(6) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 725 M\$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 433 M\$.

(7) La comparaison des données de 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ligne par ligne.

(8) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 587 M\$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 1 845 M\$.

(9) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 449 M\$ au Fonds des générations et de 1 201 M\$ à la réserve budgétaire.

(10) Cette somme ne tient pas compte de l'affectation de 584 M\$ au Fonds des générations et de 1 300 M\$ à la réserve budgétaire.

(11) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(12) Cette somme ne tient pas compte de la réserve budgétaire de 950 M\$.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
 (en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'exercice			Redressements du solde des actifs non financiers			Total de la variation de l'exercice
	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 ^{(1),(2)}	334	(9 039) ⁽²⁾	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) ⁽³⁾		(2 055) ⁽⁴⁾	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 ⁽⁵⁾		102 ⁽⁵⁾	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 ⁽⁶⁾	152 ⁽⁷⁾	8 881 ⁽⁸⁾	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 ⁽⁹⁾			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 ⁽¹⁰⁾			460
1998-1999	217			36 ⁽¹¹⁾			253
1997-1998	199			5 781 ⁽¹²⁾			5 980

- (1) L'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières a augmenté la valeur nette des immobilisations de 470 M\$.
- (2) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, plutôt que sur celle de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a augmenté la valeur nette comptable des immobilisations consolidées de 15 642 M\$ au 1^{er} avril 2009. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été remplacé par cet ajustement des immobilisations et par celui de différents autres postes d'actifs et de passifs.
- (3) L'harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement, relativement à la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations, dorénavant effectuée sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire au lieu de l'être sur la base de celle de l'amortissement à intérêts composés, a diminué la valeur nette comptable des immobilisations de 290 M\$.
- (4) L'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment par la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses, a diminué l'investissement net dans les réseaux de 2 055 M\$.
- (5) Le changement de statut d'Immobilier SHQ, dorénavant consolidée ligne par ligne au lieu d'être considérée comme une entreprise du gouvernement, a augmenté la valeur nette des immobilisations de 1 639 M\$ et l'investissement net dans les réseaux de 102 M\$.
- (6) Le changement de statut de certains organismes, dorénavant consolidés ligne par ligne au lieu d'être considérés comme des entreprises du gouvernement, a augmenté la valeur nette des immobilisations de 2 240 M\$. De plus, une récupération d'amortissement à l'Agence métropolitaine de transport en a diminué la valeur de 56 M\$.
- (7) Le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance a augmenté ceux-ci de 152 M\$.
- (8) L'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a augmenté l'investissement net dans les réseaux de 8 881 M\$.
- (9) La capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec et le changement de statut d'une entreprise du gouvernement, dorénavant consolidée ligne par ligne, ont augmenté respectivement la valeur nette des immobilisations de 57 M\$ et de 16 M\$.
- (10) La réévaluation des immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 a augmenté leur valeur nette comptable de 101 M\$.
- (11) La capitalisation des frais relatifs au plan cadastral a augmenté la valeur nette comptable des immobilisations de 36 M\$.
- (12) L'augmentation de 5 781 M\$ de la valeur nette comptable résultait de l'inscription du solde d'ouverture des immobilisations lors de la réforme comptable de 1997-1998.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financing Reporting Standards</i>).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	Entreprises du gouvernement : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, (158 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financing Reporting Standards</i>). Ministères et organismes : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	Entreprises du gouvernement : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière (IFRS); 9 M\$ pour divers éléments. Ministères et organismes : (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite; 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	Ministères et organismes : (2 055 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M\$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M\$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	Entreprises du gouvernement : (28 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M\$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. Ministères et organismes : (345 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	Entreprises du gouvernement : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. Ministères et organismes : (6 426 M\$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M\$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M\$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M\$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M\$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M\$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M\$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M\$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M\$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

(1) Depuis l'exercice 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
 (en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	<u>Entreprises du gouvernement</u> : (25 M\$) pour divers éléments. <u>Ministères et organismes</u> : (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M\$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droit d'immatriculation et (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	<u>Ministères et organismes</u> : (126 M\$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M\$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	<u>Entreprises du gouvernement</u> : (4 M\$) pour divers éléments. <u>Ministères et organismes</u> : (96 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M\$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(419)	(406)	(947)	<u>Entreprises du gouvernement</u> : (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (56 M\$) pour d'autres éléments. <u>Ministères et organismes</u> : (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M\$) pour d'autres éléments.
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	<u>Entreprises du gouvernement</u> : (1 306 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	<u>Entreprises du gouvernement</u> : (235 M\$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M\$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. <u>Ministères et organismes</u> : (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M\$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	—	(21)	5	<u>Ministères et organismes</u> : 101 M\$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M\$) pour d'autres éléments.
1998-1999	7	—	63	70	<u>Ministères et organismes</u> : 27 M\$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M\$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	<u>Ministères et organismes</u> : (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(1) Depuis l'exercice 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances et de l'Économie en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances et de l'Économie.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances et de l'Économie,



Luc Monty

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 19 octobre 2012 (8 novembre 2012 pour l'estimation de l'incidence financière présentée à la note 24).

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

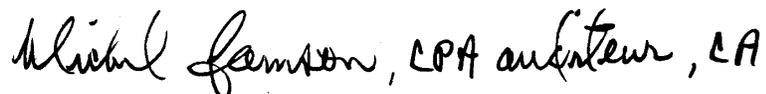
À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2012 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

De plus, conformément aux exigences de cette loi, je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 19 octobre 2012 (8 novembre 2012 pour l'estimation de l'incidence financière présentée à la note 24).

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012

(en millions de dollars)

Annexes	2012		2011
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
6 REVENUS			
Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	32 231	32 416	30 323
Taxes à la consommation	17 125	16 620	14 807
Droits et permis (note 5)	2 200	2 147	2 051
Revenus divers	7 151	7 558	7 428
8 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 790	4 749	4 838
Revenus du Fonds des générations (note 10)	940	840	760
Revenus autonomes	64 437	64 330	60 207
Transferts du gouvernement fédéral	17 253	16 938	17 493
Total des revenus	81 690	81 268	77 700
7 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	32 160	32 078	30 801
Éducation et culture	18 805	19 070	18 390
Économie et environnement	11 070	10 011	9 850
Soutien aux personnes et aux familles	6 072	6 159	6 010
Gouverne et justice	6 283	6 287	6 104
Sous-total	74 390	73 605	71 155
Service de la dette	9 860	9 451	8 935
Total des dépenses	84 250	83 056	80 090
Provision pour éventualités	(300)	—	—
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(2 860)	(1 788)	(2 390)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2011-2012 du ministère des Finances du Québec le 17 mars 2011. Certains chiffres du budget 2011-2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2012.

État consolidé des déficits cumulés
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
 (en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u> (retraité)
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(111 902)	(109 283)
8 Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	<u>(44)</u>	<u>(44)</u>
	(111 946)	(109 327)
8 Redressements effectués par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	<u>(12)</u>	<u>—</u>
Déficits cumulés au début redressés	(111 958)	(109 327)
8 Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(376)	(229)
Surplus (déficit) annuel	<u>(1 788)</u>	<u>(2 390)</u>
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	<u>(114 122)</u>	<u>(111 946)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2012

(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u> (retraité)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 6)	1 394	1 444
Placements temporaires (note 7)	5 005	5 382
Débiteurs (note 8)	16 315	14 545
Stocks et autres actifs destinés à la vente	48	24
8 Participations dans les entreprises du gouvernement	23 666	23 115
Prêts et placements de portefeuille (note 9)	8 967	8 327
Fonds des générations (note 10)	4 277	3 437
Frais reportés liés aux dettes	388	396
Total des actifs financiers	<u>60 060</u>	<u>56 670</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer (note 11)	21 300	21 002
Revenus reportés (note 12)	6 751	6 065
Autres passifs (note 13)	3 913	4 014
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 14)	951	1 318
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 15)	28 774	29 125
Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 16 et 17)	164 686	153 629
Gains (pertes) de change reportés	796	850
Total des passifs	<u>227 171</u>	<u>216 003</u>
DETTE NETTE	<u>(167 111)</u>	<u>(159 333)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 18)	52 101	46 751
Stocks	428	416
Frais payés d'avance	460	220
Total des actifs non financiers	<u>52 989</u>	<u>47 387</u>
DÉFICITS CUMULÉS	<u>(114 122)</u>	<u>(111 946)</u>
Obligations contractuelles (note 19)		
Éventualités (note 20)		
Évènement postérieur à la date des états financiers (note 24)		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

Annexe	2012		2011
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	(retraité) Résultats réels
	(158 995)	(159 289)	(151 766)
8			
Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	—	(44)	(44)
	(158 995)	(159 333)	(151 810)
8			
Redressements effectués par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	—	(12)	—
Dette nette au début redressée	(158 995)	(159 345)	(151 810)
Variation due aux immobilisations			
Acquisitions (note 18)	(7 246)	(8 716)	(8 031)
Amortissement (note 18)	3 024	3 109	2 878
Dispositions, réductions de valeur et autres	—	257	230
Total de la variation due aux immobilisations	(4 222)	(5 350)	(4 923)
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	(252)	19
8			
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	(376)	(229)
Surplus (déficit) annuel	(2 860)	(1 788)	(2 390)
Augmentation nette de la dette nette	(7 082)	(7 766)	(7 523)
DETTE NETTE À LA FIN	(166 077)	(167 111)	(159 333)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2011-2012 du ministère des Finances du Québec le 17 mars 2011.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus (déficit) annuel		(1 788)		(2 390)
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	926		981	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et garanties de prêts	234		85	
Stocks et frais payés d'avance	(252)		19	
(Gains) pertes sur dispositions d'immobilisations	32		8	
Amortissement des immobilisations	3 109		2 878	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	133		85	
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	(236)		(234)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(16)		(18)	
Amortissement de l'escompte et de la prime	152	4 082	282	4 086
		<u>2 294</u>		<u>1 696</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 21)		(2 101)		701
		<u>193</u>		<u>2 397</u>
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises	2 042		1 971	
Modifications de régimes			(202)	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	678		966	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 128	7 848	5 012	7 747
Prestations versées et transferts de régimes		(4 930)		(4 221)
		<u>2 918</u>		<u>3 526</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		<u>3 111</u>		<u>5 923</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(526)		(149)	
Placements disposés et autres	301		2	
Résultats des entreprises inscrits aux revenus nets des dividendes déclarés	(595)	(820)	(790)	(937)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(2 224)		(3 151)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	1 156	(1 068)	915	(2 236)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		<u>(1 888)</u>		<u>(3 173)</u>

État consolidé des flux de trésorerie (suite)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012
(en millions de dollars)

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾				
Acquisitions	(6 954)		(7 126)	
Dispositions	<u>190</u>	<u>(6 764)</u>	<u>222</u>	<u>(6 904)</u>
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		<u>(6 764)</u>		<u>(6 904)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	23 072		21 899	
Emprunts remboursés	<u>(13 600)</u>	9 472	<u>(10 775)</u>	11 124
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(957)		(1 964)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	<u>(2 312)</u>	(3 269)	<u>(2 358)</u>	(4 322)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		<u>(840)</u>		<u>(760)</u>
Liquidités provenant des activités de financement		<u>5 363</u>		<u>6 042</u>
Augmentation (diminution) des liquidités		(178)		1 888
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		<u>7 447</u>		<u>5 559</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN⁽²⁾		<u><u>7 269</u></u>		<u><u>7 447</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(1) Les opérations sans effet sur la trésorerie doivent être exclues de l'état des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 21, Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 6) et les placements temporaires (note 7).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur des estimations et sur le jugement rigoureux du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période de référence de cet impôt.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

1. Principales conventions comptables (suite)

- Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification ou de la production de déclarations par les contribuables.
- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.
- Les revenus provenant des contributions des usagers sont reportés et constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services.
- Les revenus provenant des frais de scolarité sont reportés et constatés sur la durée de la formation concernée.
- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont respectés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Lorsqu'un transfert reçu fait l'objet d'une affectation particulière, le revenu est reporté et constaté en fonction des conditions de cette affectation.
- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, y compris l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, qu'ils soient des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement; pour un transfert relatif à un programme à frais partagés, c'est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles; et pour une subvention, c'est son autorisation, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie.

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et les placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces prêts et ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et des placements de portefeuille est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Autres passifs

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Lorsque nécessaire, la méthode utilisée est ajustée pour tenir compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires au moment du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, constatés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont amortis linéairement dans les dépenses sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et le rendement annuel prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

1. Principales conventions comptables (suite)

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement

Les titres détenus par le fonds d'amortissement sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

1. Principales conventions comptables (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition et une contrepartie est portée aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les transferts et donations en espèces pour l'acquisition d'immobilisations, reçus d'organisations non comprises dans le périmètre comptable, sont comptabilisés à titre de revenus reportés, à l'exception de ceux destinés à l'achat de terrains qui sont constatés dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis dans les revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés dans les dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement rigoureux du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- Les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et leur durée de vie réelle.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

3. Modifications comptables

Les modifications comptables effectuées par les entreprises publiques sont présentées et détaillées avec leurs états financiers à l'annexe 8 – « Participations dans les entreprises du gouvernement », dans la rubrique « Redressements effectués par des entreprises du gouvernement ».

4. Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables		
Soutien aux enfants	2 144	2 124
Solidarité ⁽¹⁾	1 090	
Taxe de vente ⁽¹⁾		544
Frais de garde d'enfants	426	347
Maintien à domicile d'une personne âgée	290	262
Aidant naturel	50	50
Épargne-études	48	53
Prime au travail	365	380
Frais médicaux	48	48
Autres ⁽¹⁾	52	71
Remboursement d'impôts fonciers ⁽¹⁾		353
	<u>4 513</u>	<u>4 232</u>
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables		
Recherche scientifique et développement expérimental	540	825
Création d'emplois dans une région désignée	85	114
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public	235	110
Production cinématographique	152	148
Ressources	123	73
Déclaration de pourboires	61	61
Investissement	95	66
Titres multimédias	80	82
Affaires électroniques	199	159
Autres	177	209
	<u>1 747</u>	<u>1 847</u>
	<u>6 260</u>	<u>6 079</u>

(1) À compter du 1^{er} juillet 2011, le nouveau crédit d'impôt pour la solidarité intègre le remboursement d'impôts fonciers, le crédit d'impôt pour la taxe de vente et le crédit d'impôt pour les particuliers habitant un village nordique.

5. Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus de droits et de permis

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus bruts	2 287	2 204
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	115	120
Autres	25	33
	<u>140</u>	<u>153</u>
Revenus nets	<u>2 147</u>	<u>2 051</u>

6. Encaisse (découvert bancaire)

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Espèces en banque	2 264	2 065
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>283</u>	<u>316</u>
	2 547	2 381
Moins		
Chèques en circulation	<u>(1 153)</u>	<u>(937)</u>
Encaisse (découvert bancaire)	<u>1 394</u>	<u>1 444</u>

7. Placements temporaires

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Bons du Trésor	230	38
Billets	525	2 016
Certificats de dépôt	485	926
Acceptations bancaires	2 284	261
Obligations	1 213	1 924
Papiers commerciaux		2
Autres	268	215
	<u>5 005</u> ^{(1),(2)}	<u>5 382</u> ⁽¹⁾

(1) Au 31 mars 2012, le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 1,10 % (1,06 % au 31 mars 2011). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars 2012. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice à l'exclusion de certains titres de nature transitoire, d'une valeur de 236 M\$, pour lesquels les échéances varient entre avril 2013 et juillet 2016.

(2) Au 31 mars 2012, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapproche de leur valeur comptable.

8. Débiteurs

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 316	1 343
Taxes à la consommation	<u>3 117</u>	<u>2 152</u>
	<u>4 433</u>	<u>3 495</u>
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	5 026	4 309
Taxes à la consommation	1 019	1 055
Droits et permis	446	401
Revenus divers	2 343	2 449
Recouvrements de dépenses et autres	<u>605</u>	<u>544</u>
	<u>9 439</u>	<u>8 758</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(2 386)</u>	<u>(2 363)</u>
	<u>7 053</u>	<u>6 395</u>
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	2 356	2 212
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	280	169
Transferts du gouvernement fédéral	2 116	2 211
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	<u>77</u>	<u>63</u>
	<u>16 315</u>	<u>14 545</u>

9. Prêts et placements de portefeuille

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts	7 077	6 861
Placements de portefeuille	<u>1 890</u>	<u>1 466</u>
	<u>8 967</u>	<u>8 327</u>

Prêts par catégories

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>			<u>2011</u>		
	<u>Prêts ⁽¹⁾</u>	<u>Provisions pour moins- value</u>	<u>Total</u>	<u>Prêts</u>	<u>Provisions pour moins- value</u>	<u>Total</u>
Autres gouvernements						
Municipalités	1 241		1 241	1 318		1 318
Organismes municipaux	<u>714 ⁽²⁾</u>		<u>714</u>	<u>613 ⁽²⁾</u>		<u>613</u>
	<u>1 955</u>	<u>—</u>	<u>1 955</u>	<u>1 931</u>	<u>—</u>	<u>1 931</u>
Particuliers, organismes, entreprises et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 525		2 525	2 239		2 239
Entreprises	2 099 ⁽²⁾	(970)	1 129 ^{(3),(4)}	2 108 ⁽²⁾	(948)	1 160 ^{(3),(4)}
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	987	(60)	927	1 039	(59)	980
Étudiants	753	(301)	452	765	(303)	462
Autres	<u>90</u>	<u>(1)</u>	<u>89</u>	<u>102</u>	<u>(13)</u>	<u>89</u>
	<u>6 454</u>	<u>(1 332)</u>	<u>5 122</u>	<u>6 253</u>	<u>(1 323)</u>	<u>4 930</u>
	<u>8 409</u>	<u>(1 332)</u>	<u>7 077</u>	<u>8 184</u>	<u>(1 323)</u>	<u>6 861</u>

(1) Les prêts effectués auprès des municipalités portent intérêt à des taux variant de 1,89 % à 5,36 %. Les prêts effectués auprès des organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 1,29 % à 10,50 %. Les prêts effectués auprès des établissements universitaires exclus du périmètre comptable, des entreprises, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et autres organisations portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 6,25 %, à l'exception des prêts aux entreprises où certains taux peuvent atteindre 12,00 %. Les prêts aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 3,50 % à 14,88 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 409 M\$ (541 M\$ au 31 mars 2011).

(3) Les prêts incluaient, entre autres, des prêts qui présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un total de 369 M\$ (318 M\$ au 31 mars 2011).

(4) La portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces prêts de 142 M\$ (119 M\$ au 31 mars 2011).

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des prêts (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2013	24	360	167	324	68	24	967
2014	26	417	119	2	68	11	643
2015	27	233	155		68	2	485
2016	24	343	103	463	68	2	1 003
2017	23	398	153	26	68	1	669
	124	1 751	697	815	340	40	3 767
2018-2022	653	619	282	101	112	11	1 778
2023-2027	408	9	148	1		1	567
2028-2032	544		32				576
2033-2037		146	4				150
2038 et plus			90				90
	1 729	2 525	1 253	917	452	52	6 928
Échéance indéterminée	226		18	10		37	291
	1 955	2 525	1 271	927	452	89	7 219
Portion subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(142)				(142)
	1 955	2 525	1 129	927	452	89	7 077

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories

(en millions de dollars)

	2012				2011	
	Actions et mises de fonds ^{(1),(2)}	Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 22)	Dépôts à participation	Obligations et billets	Total	Total
Autres gouvernements						
Municipalités				64	64	29
Organismes municipaux				5	5	2
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>69</u>	<u>69</u>	<u>31</u>
Particuliers, organismes, entreprises et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable				2	2	—
Entreprises	213			119	332	288
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			1 010 ⁽⁴⁾		1 010	681
Autres	11	242		231	484	454
	<u>224</u>	<u>242</u>	<u>1 010</u>	<u>352</u>	<u>1 828</u>	<u>1 423</u>
Provisions pour moins-value	(27)	(47)		(10)	(84)	(94)
	<u>197</u>	<u>195</u>	<u>1 010</u>	<u>342</u>	<u>1 744</u>	<u>1 329</u>
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable						
				77 ⁽³⁾	77	106
	<u>197</u>	<u>195</u>	<u>1 010</u>	<u>488</u>	<u>1 890</u>	<u>1 466</u>

(1) Au 31 mars 2012, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapproche de leur valeur comptable.

(2) La portion « subvention liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces placements de 190 M\$ (184 M\$ au 31 mars 2011).

(3) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

(4) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

10. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations¹, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus pour l'année financière terminée le 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	2012		2011
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	689	682	650
Biens non réclamés	7	9	16
Revenus de placement	244	149	94
Total des revenus	940	840	760

¹ L.R.Q., c. R-2.2.0.1

10. Fonds des générations (suite)

Évolution du solde du Fonds des générations pour l'année financière terminée le 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	3 437	2 677
Revenus	840	760
Solde à la fin	<u>4 277</u>	<u>3 437</u>

Situation financière au 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue		68
Revenus de placement à recevoir	22	12
Dépôts à participation ⁽¹⁾	4 122	3 282
	4 144	3 362
Débiteurs	133	75
Solde du fonds	<u>4 277</u>	<u>3 437</u>

(1) Le Fonds des générations a acquis des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2012, le Fonds des générations possédait 4 467 839 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 4 354 M\$ (3 590 376 unités de participation dont la juste valeur était de 3 444 M\$ au 31 mars 2011).

11. Crédoiteurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Rémunération	6 276	6 363
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 669	3 806
Taxes à la consommation	1 871	1 596
Fournisseurs	3 826	3 334
Avances des fonds en fidéicommiss	116	100
Comptes d'accords de perception fiscale	209	247
Intérêts courus sur emprunts	2 931	2 829
Transferts	2 402	2 727
	<u>21 300</u>	<u>21 002</u>

12. Revenus reportés

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Impôt foncier scolaire	382	370
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	657	618
Contributions des usagers	19	
Transferts du gouvernement fédéral ⁽¹⁾	3 322	2 995
Transferts et donations de tiers ^{(1),(2)}	1 364	1 239
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	148	138
Autres	859	705
	<u>6 751</u>	<u>6 065</u>

(1) Ces revenus reportés sont grevés d'affectations d'origine externe; les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites.

(2) Ces transferts proviennent de municipalités et ces donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif.

Détail des revenus reportés grevés d'affectations d'origine externe

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>			<u>2011</u>	
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	1 796	662	122	2 336	1 796
Affectés à d'autres fins					
Infrastructures municipales et locales	513	463	427	549	513
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec	183	68	99	152	183
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	44			44	44
Recrutement des policiers	36		18	18	36
Financement de base - Plan Chantiers Canada	40		18	22	40
Autres	127	59	81	105	127
	<u>2 739</u>	<u>1 252</u>	<u>765</u>	3 226	2 739
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾				96	256
				<u>3 322</u>	<u>2 995</u>
Transferts et donations de tiers					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	1 209	247	140	1 316	1 209
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾				48	30
				<u>1 364</u>	<u>1 239</u>

(1) Les comptes à fin déterminée, créés en vertu de la Loi sur l'administration financière, sont des sommes reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit leur affectation à une fin particulière.

13. Autres passifs

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 20)	691	739
Passif environnemental (note 20)	3 145	3 169
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable ⁽¹⁾	<u>77</u>	<u>106</u>
	<u><u>3 913</u></u>	<u><u>4 014</u></u>

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 77 M\$ (106 M\$ au 31 mars 2011) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 9, Prêts et placements de portefeuille.

14. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ⁽¹⁾	951	1 316
Autres programmes	<u> </u>	<u>2</u>
	<u>951</u>	<u>1 318</u>

(1) Ce poste représente des sommes relatives aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005. Le solde à rembourser s'élevait à 951 M\$ au 31 mars 2012 (1 189 M\$ au 31 mars 2011) sur une somme initiale de 2 377 M\$ ne portant pas intérêt et remboursable sur 10 ans jusqu'en 2015-2016.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2012	2011
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	82 477	(4 540)	77 937	75 067
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(38 981)	(6 371)	(45 352)	(42 265)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(3 490)	(368)	(3 858)	(3 752)
	40 006	(11 279)	28 727	29 050
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 353	(110)	1 243	1 222
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 140)	(56)	(1 196)	(1 147)
	213	(166)	47	75
	40 219	(11 445)	28 774	29 125

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2011	Nombre de prestataires au 31 décembre 2011
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	520 000	211 331
Régime de retraite du personnel d'encadrement et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE et RRAS)	28 650	24 821
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	122 ⁽¹⁾	46 010 ⁽¹⁾
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	50 ⁽¹⁾	21 268 ⁽¹⁾
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 550	4 836
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 557	3 212
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 450	1 625
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	273	339
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)	210 ⁽²⁾	134 ⁽²⁾
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	386
	566 983	313 962

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. La valeur de ces régimes de retraite est reflétée dans le sommaire de leurs états financiers présenté à l'annexe 8.

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1^{er} janvier 1992.

Les régimes de retraite du gouvernement procurent un revenu déterminé aux participants au moment de leur retraite. Celui-ci est calculé en fonction du revenu moyen des participants, lequel est établi à partir de leurs meilleures années de rémunération, généralement cinq années, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et à l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds consolidé du revenu.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière¹ permet au ministre des Finances et de l'Économie de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite², des sommes prises sur le fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes³ qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds consolidé du revenu.

¹ L.R.Q., c. A-6.001

² Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

³ Les régimes visés sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 1^{er} janvier 2007) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régime.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

Régimes	Catégories de régime		Présence d'un fonds particulier
	À coûts partagés ⁽³⁾	À solde du coût	
RREGOP			
- service régulier ⁽¹⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾		
- service transféré du RRE et du RRF		✓	
- crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓
RRPE			
- service régulier ⁽¹⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾		
- service transféré du RRE et du RRF		✓	
RRAS		✓	
RRE		✓	
RRCE		✓	
RRF		✓	
RRMSQ			
- service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ ⁽⁵⁾
- service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓	
RRUQ		✓	✓
RRAPSC ⁽²⁾	✓ 46,0 %		
RRJCOM		✓	
RREFGQ		✓	✓
RRMAN		✓	

(1) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(2) Le gouvernement se reconnaît une obligation, portant intérêt, envers le régime pour les cotisations des participants versées dans le fonds consolidé du revenu.

(3) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(5) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2012	2011
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
- service régulier	43 508	(2 483)	41 025	38 626
- service transféré	2 963	(109)	2 854	2 925
RRPE et RRAS				
- service régulier	9 623	(573)	9 050	8 314
- service transféré	1 131	(33)	1 098	1 117
RRE et RRCE	12 710	(792)	11 918	12 258
RRF	4 127	(116)	4 011	4 164
RRMSQ	3 647	(51)	3 596	3 519
RRUQ	3 117	(374)	2 743	2 541
Autres	1 651	(9)	1 642	1 603
	82 477	(4 540)	77 937	75 067
Fonds d'amortissement des régimes de retraite				
	(38 981)	(6 371)	(45 352)	(42 265)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(2 576)	(327)	(2 903)	(2 761)
Autres fonds de régime	(959)	(41)	(1 000)	(1 031)
Provision pour moins-value - Autres fonds	45		45	40
	(3 490)	(368)	(3 858)	(3 752)
	40 006	(11 279)	28 727	29 050

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 5 à 17 ans selon le régime concerné; elle est de 14 ans dans le cas du RREGOP.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises (en millions de dollars)

	2012	2011
Obligations au début	80 051	77 058
Coût des prestations acquises	1 966	1 898
Intérêts sur les obligations	5 045	4 928
Prestations versées	(4 790)	(4 561)
Transferts de régimes	13	520
Modifications de régimes		(202)
(Gains) pertes actuariels	219	392
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente	(27) ⁽¹⁾	18 ⁽¹⁾
Obligations à la fin	82 477	80 051

(1) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de la CARRA réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2012 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2011 (Dépôt en 2011-2012)	31 décembre 2010 (Dépôt en 2011-2012)	31 décembre 2009 (Dépôt en 2010-2011)	31 décembre 2008 (Dépôt en 2009-2010)
RRUQ	RREGOP - Crédits de rente liés à des transferts de régimes - Rachats d'années de service	RREGOP et RRPE - Service transféré du RRF et du RRE RRCE	RREGOP et RRPE - Service régulier RRE RRF
	RRAS	RRMSQ	
	RRAPSC		
	RRJCQM		
	RREFGQ		
	RRMAN		

Note : L'année de dépôt est l'année des états financiers consolidés du gouvernement pour laquelle l'évaluation actuarielle a été produite.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par la		RRUQ	
	CARRA			
	2012-2020	2021 et suivantes	2012-2020	2021 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,50	4,50	3,75	3,75
Taux d'inflation	2,08	2,75	2,08	2,75
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,58	7,25	5,83	6,50
Progression des salaires, nette d'inflation	0,40	0,50	0,50	0,50

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau suivant, qui tient compte des principales hypothèses économiques et démographiques, illustre les effets potentiels d'un écart de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier; le RRPE – service régulier; le RRE et le RRF. De plus, les conséquences d'une variation d'une année de l'espérance de vie sont également illustrées. Selon les hypothèses actuelles, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 23,1 années pour un homme et de 26,6 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises au 31 mars 2012

Hypothèses	Variation	Impact	
		M\$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(2 070)	- 3,1
	- Baisse de 0,25 %	2 180	+ 3,3
- Taux d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(510)	- 0,8
	- Baisse de 0,25 %	530	+ 0,8
- Progression des salaires, nette d'inflation	- Hausse de 0,25 %	480	+ 0,7
	- Baisse de 0,25 %	(470)	- 0,7
- Espérance de vie	- Hausse de 1 an	1 280	+ 1,9
	- Baisse de 1 an	(1 420)	- 2,1

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	2012			2011	
	FARR	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	37 784	2 538	994	41 316	38 579
Rendement prévu sur les placements	2 472 ⁽²⁾	153	34	2 659	2 517
Dépôts du fonds consolidé du revenu	1 000			1 000	2 000
Cotisations versées		106	199	305 ⁽³⁾	255 ⁽³⁾
Transferts de régimes				—	505
Prestations versées		(94)	(234)	(328)	(770)
Gains (pertes) actuariels	(2 275)	(127)	(7)	(2 409)	(1 788)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente			(27)	(27) ⁽⁴⁾	18 ⁽⁴⁾
Valeur de marché redressée à la fin ⁽¹⁾	38 981	2 576	959	42 516	41 316

(1) Les justes valeurs respectives, au 31 mars 2012, des actifs du FARR et des fonds particuliers de régime déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 38 222 M\$ et de 964 M\$ (35 427 M\$ et 968 M\$ au 31 mars 2011). La juste valeur du fonds du RRUQ au 31 mars 2012 était de 2 544 M\$ (2 466 M\$ au 31 mars 2011).

(2) Pour 2011-2012, le taux de rendement attendu du FARR était de 6,50 % (6,46 % en 2010-2011); le rendement réalisé, selon la valeur de marché des placements a été de 5,03 % (12,72 % en 2010-2011).

(3) Ce poste inclut 55 M\$ (51 M\$ en 2010-2011) de cotisations de participants ainsi que 66 M\$ (58 M\$ en 2010-2011) de cotisations d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(4) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances et de l'Économie. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

Portefeuille de référence du FARR (en pourcentage)

	2012	2011
Revenu fixe	36,25	37,25
Placements sensibles à l'inflation	14,50	13,00
Actions	45,75	46,25
Autres placements	3,50	3,50
	100,00	100,00

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charges relatives aux régimes de retraite (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charge relative aux prestations de retraite		
Coût des prestations acquises	1 966	1 898
Cotisations des participants	(74)	(74)
Cotisations des employeurs	(66)	(58)
	<u>1 826</u>	<u>1 766</u>
Modifications de régimes		(202) ⁽¹⁾
Amortissement des (gains) pertes actuariels	663	959 ⁽²⁾
Sous-total	<u>2 489</u>	<u>2 523</u>
Charge relative aux intérêts		
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 045	4 928
Rendement prévu sur les placements des fonds	(2 243) ⁽³⁾	(2 292) ⁽³⁾
Sous-total	<u>2 802</u>	<u>2 636</u>
Total	<u>5 291</u>	<u>5 159</u>

(1) La Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public (2010, chapitre 29) permet aux participants de certains régimes d'accumuler, pour chaque année de service accomplie à compter de l'année 2011, une année de service supplémentaire aux 35 années de service servant au calcul de la prestation de retraite, jusqu'à concurrence de 38 années.

(2) Ce poste inclut un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles de 202 M\$, en raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté des modifications de régimes.

(3) Ces revenus sont réduits de 416 M\$ (225 M\$ en 2010-2011) en raison d'un amortissement de 411 M\$ de pertes actuarielles (275 M\$ en 2010-2011) et d'une variation à la hausse de 5 M\$ (baisse de 50 M\$ en 2010-2011) de la provision pour moins-value.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique peuvent accumuler les journées de congé non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et recevoir en argent 50 % de leur valeur en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances et de l'Économie à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Détail du passif des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2012	2011
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	759	(96)	663	654
Régime de rentes de survivants	392	14	406	403
Programmes de l'Université du Québec	202	(28)	174	165
	<u>1 353</u>	<u>(110)</u>	<u>1 243</u>	<u>1 222</u>
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(767)	20	(747)	(700)
Fonds du régime de rentes de survivants	(373)	(76)	(449)	(447)
	<u>(1 140)</u>	<u>(56)</u>	<u>(1 196)</u>	<u>(1 147)</u>
	<u>213</u>	<u>(166)</u>	<u>47</u>	<u>75</u>

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 12 à 19 ans selon le programme d'avantages sociaux futurs concerné.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises (en millions de dollars)

	2012			2011	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	758	387	169	1 314	1 338
Coût des prestations acquises	51	13	12	76	73
Intérêts sur les obligations	51	24	8	83	84
Prestations versées	(101)	(32)	(20)	(153)	(180)
(Gains) pertes actuariels			33	33	(1)
Obligations à la fin	759	392	202	1 353	1 314

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. La valeur des obligations fait l'objet d'extrapolations entre deux évaluations actuarielles. La valeur au 31 mars 2012 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles du 31 mars 2012 pour les programmes de l'Université du Québec, du 31 mars 2010 pour les congés de maladie accumulés et du 31 décembre 2009 pour le régime de rentes de survivants.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées (en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,50	4,50	—
Taux d'inflation	2,75	2,75	2,75
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	7,25	7,25	4,50
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	—	0,50

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	2012			2011
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	711	398	1 109	1 074
Rendement prévu sur les placements ⁽²⁾	46	25	71	69
Dépôts du fonds consolidé du revenu		12	12	7
Prestations versées		(32)	(32)	(33)
Gains (pertes) actuariels	10	(30)	(20)	(8)
Valeur de marché redressée à la fin⁽¹⁾	767	373	1 140	1 109

(1) Au 31 mars 2012, les justes valeurs des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 795 M\$ et de 364 M\$ (respectivement de 760 M\$ et de 365 M\$ au 31 mars 2011).

(2) Pour 2011-2012, le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du régime de rentes de survivants était de 6,50 % (6,50 % en 2010-2011); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 4,65 % et de 5,60 % (respectivement de 12,26 % et de 13,21 % en 2010-2011).

Charges relatives aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	2012			2011	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Charge relative aux prestations acquises					
Coût des prestations acquises	51	13	12	76	73
Amortissement des (gains) pertes actuariels	8	(1)	8	15	7
Sous-total	59	12	20	91	80
Charge relative aux intérêts					
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	51	24	8	83	84
Rendement prévu sur les placements des fonds	(47) ⁽¹⁾	(22) ⁽¹⁾		(69) ⁽¹⁾	(68) ⁽¹⁾
Sous-total	4	2	8	14	16
Total	63	14	28	105	96

(1) Ces revenus sont réduits d'un amortissement de 3 M\$ (2 M\$ en 2010-2011) de pertes actuarielles relatives au Fonds du régime de rentes de survivants et sont augmentés d'un amortissement de 1 M\$ de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés (aucun montant en 2010-2011).

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette au 31 mars 2012, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était la suivante : 99,8 % en dollars canadiens, -0,2 % en dollars américains, 0,2 % en yens, 0,1 % en francs suisses et 0,1 % en euros (au 31 mars 2011 : 99,5 % en dollars canadiens, -0,1 % en dollars américains, 0,2 % en yens, 0,3 % en francs suisses et 0,1 % en euros). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères entraînerait une variation de 7 millions de dollars de la dette brute¹ et de 2 millions de dollars du service de la dette.

Pour l'exercice 2011-2012, le service de la dette tient compte de gains de change de 12 millions de dollars (gains de change de 7 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

La structure de la dette au 31 mars 2012, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était la suivante : 88,0 % à taux d'intérêt fixes et 12,0 % à taux d'intérêt variables (au 31 mars 2011 : 79,1 % à taux d'intérêt fixes et 20,9 % à taux d'intérêt variables). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement.

La dette à taux fixes est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les sommes dues par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Au 31 mars 2012, suite aux réévaluations des cotes de crédit de certains contrepartistes par les principales agences de notation, 92,8 % du portefeuille des instruments financiers dérivés (99,8 % au 31 mars 2011) était associé à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec auprès d'au moins une de ces agences. Par ailleurs, tous les contrepartistes du gouvernement avaient au moins une cote « A » avec une agence de notation reconnue.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2012, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 1 million de dollars (65 millions de dollars au 31 mars 2011).

De plus, le fonds consolidé du revenu dispose de conventions de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenues auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Au cours des exercices 2010-2011 et 2011-2012, aucune opération n'a été effectuée quant à ces conventions de crédit.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

17. Dettes

Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	2012		2011	
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés - net	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens	132 857	33 879	166 736 ⁽¹⁾	155 685 ⁽¹⁾
En dollars américains	16 426	(15 482)	944 ⁽¹⁾	1 028 ⁽¹⁾
En yens	2 989	(2 597)	392	379
En euros	9 386	(9 223)	163	126
En francs suisses	2 487	(2 269)	218	644
Autres devises ⁽²⁾	1 231	(1 231)	—	(1)
	165 376	3 077	168 453	157 861
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ^{(1),(3)}			6 408	5 907
Sous-total			162 045	151 954
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			2 641	1 675
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			164 686	153 629
Gains (pertes) de change reportés			796	850
			165 482	154 479

(1) Le gouvernement détenait 5 134 M\$ de ses titres au 31 mars 2012 (3 977 M\$ au 31 mars 2011), soit 3 685 M\$ (3 569 M\$ au 31 mars 2011) détenus dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 623 M\$ (269 M\$ au 31 mars 2011) dans ses placements temporaires, 123 M\$ (92 M\$ au 31 mars 2011) dans ses prêts et placements de portefeuille et 703 M\$ (47 M\$ au 31 mars 2011) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupent en 2011 et en 2012 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 10 930 M\$ de dettes au 31 mars 2012 (11 615 M\$ au 31 mars 2011). Ils serviront à rembourser 5 377 M\$ (4 971 M\$ au 31 mars 2011) de dettes en dollars canadiens et 1 031 M\$ (936 M\$ au 31 mars 2011) de dettes en dollars américains.

17. Dettes (suite)**Détail des dettes par catégories**
(en millions)

	2012		2011	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
EN DOLLARS CANADIENS				
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	5 519	5 519	6 147	6 147
Bons du Trésor	3 318	3 318	3 317	3 317
Produits d'épargne	7 389	7 389	6 744	6 744
Obligations et billets	116 463	116 463	104 345	104 345
Emprunts hypothécaires	122	122	135	135
Autres produits financiers	46	46	53	53
Contrats d'échange de devises	33 879	33 879	34 944	34 944
	166 736	166 736	155 685	155 685
EN DOLLARS AMÉRICAINS				
Papiers commerciaux	1 775	1 773	2 494	2 424
Obligations et billets	14 664	14 651	13 265	12 891
Autres produits financiers	2	2	—	—
Contrats d'échange de devises	(15 496)	(15 482)	(14 701)	(14 287)
	945	944	1 058	1 028
EN YENS				
Obligations et billets	247 037	2 989	330 757	3 883
Contrats d'échange de devises	(214 654)	(2 597)	(298 500)	(3 504)
	32 383	392	32 257	379
EN EUROS				
Obligations et billets	7 045	9 386	8 514	11 734
Contrats d'échange de devises	(6 923)	(9 223)	(8 423)	(11 608)
	122	163	91	126
EN FRANCS SUISSES				
Obligations et billets	2 247	2 487	2 246	2 384
Contrats d'échange de devises	(2 050)	(2 269)	(1 640)	(1 740)
	197	218	606	644
EN LIVRES STERLING				
Obligations et billets	50	79	200	311
Contrats d'échange de devises	(50)	(80)	(200)	(312)
	—	(1)	—	(1)
Total à reporter		168 452		157 861

17. Dettes (suite)**Détail des dettes par catégories** (suite)
(en millions)

	2012		2011	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
Total reporté		168 452		157 861
EN PESOS MEXICAINS				
Obligations et billets	1 500	117	1 500	122
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(117)	(1 500)	(122)
	—	—	—	—
EN DOLLARS AUSTRALIENS				
Obligations et billets	674	698	448	451
Contrats d'échange de devises	(673)	(697)	(448)	(451)
	1	1	—	—
EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				
Obligations et billets	300	245	299	222
Contrats d'échange de devises	(300)	(245)	(299)	(222)
	—	—	—	—
EN DOLLARS DE HONG KONG				
Obligations et billets	712	92	1 462	183
Contrats d'échange de devises	(712)	(92)	(1 462)	(183)
	—	—	—	—
		168 453		157 861
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts		6 408		5 907
Sous-total		162 045		151 954
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
EN DOLLARS CANADIENS				
Ententes de partenariat public-privé	2 497	2 497	1 541	1 541
Contrats de location-acquisition	144	144	134	134
Sous-total	2 641	2 641	1 675	1 675
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		164 686		153 629
Gains (pertes) de change reportés		796		850
		165 482		154 479

(1) Les emprunts temporaires au 31 mars 2012 incluaient des acceptations bancaires, des emprunts bancaires et des marges de crédit pour 3 432 M\$ (3 259 M\$ au 31 mars 2011), des billets à escompte pour 2 001 M\$ (2 623 M\$ au 31 mars 2011) et d'autres produits financiers pour 86 M\$ (82 M\$ au 31 mars 2011). Au 31 mars 2011, les emprunts temporaires incluaient des emprunts auprès des offices d'habitation pour 183 M\$.

17. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Évolution du solde des fonds pour l'année
financière terminée le 31 mars 2012
(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	5 907	5 594
Plus		
Versements du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	119	137
Revenu net	<u>445</u>	<u>257</u>
	6 471	5 988
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	<u>(63)</u>	<u>(81)</u>
Solde à la fin	<u>6 408</u>	<u>5 907</u>

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Situation financière
au 31 mars 2012
(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placements		
Acceptations bancaires	190	120
Bons du Trésor	20	15
Certificats de dépôt	126	
Obligations et billets	<u>5 987</u>	<u>5 621</u>
	<u>6 323</u>	<u>5 756</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse		1
Débiteurs et intérêts courus	63	65
(Gains) pertes de change reportés	<u>22</u>	<u>85</u>
	<u>85</u>	<u>151</u>
Solde des fonds	<u>6 408</u>	<u>5 907</u>

17. Dettes (suite)**Échéancier de remboursement des dettes**

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars ⁽¹⁾	En dollars canadiens	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Total
2013	20 731	(148)		(1)			20 582
2014	10 961	20					10 981
2015	13 395	9	36	(4)			13 436
2016	10 483	16	12				10 511
2017	13 531	17	102	(9)			13 641
	69 101	(86)	150	(14)	—	—	69 151
2018-2022	44 956	639	48	(6)	218		45 855
2023-2027	11 968	(636)					11 332
2028-2032	3 292	(4)	194	183			3 665
2033-2037	12 219						12 219
2038 et plus	22 464						22 464
	164 000	(87)	392	163	218	—	164 686

(1) Cet échéancier tient compte, pour l'année 2013, de remboursements de bons du Trésor de 3 318 M\$ et d'emprunts temporaires de 5 519 M\$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 557 M\$ en 2013, de 962 M\$ en 2014, de 653 M\$ en 2015, de 468 M\$ en 2016, de 550 M\$ en 2017, de 3 184 M\$ pour les années 2018-2022 et de 15 M\$ pour les années 2023-2027.

Remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	En dollars canadiens	En dollars américains	Total
2013	80		80
2014	66		66
2015	110		110
2016	30		30
2017	20		20
	306	—	306
2018-2022	24		24
2023-2027	2 432	1 031	3 463
2028-2032	2 615		2 615
	5 377	1 031	6 408

17. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
En dollars canadiens	4,29	4,45
En dollars américains	4,93	4,91
En yens	3,45	3,55
En euros	4,23	4,52
En francs suisses	2,97	2,97

Global	4,22	4,32

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les emprunts de court et de long terme en vigueur au 31 mars. Le taux global comprend également l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

18. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Durée
Bâtiments⁽¹⁾ <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)</i>	10 à 50 ans
Aménagements⁽¹⁾ <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes⁽²⁾ <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement⁽¹⁾ <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(2) À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de cent ans.

Le coût des œuvres d'art et des trésors historiques est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis. Ils sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, de films et de vidéos.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Aménagements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Développement informatique</u>	<u>2012 Total</u>
Coût							
Solde d'ouverture	1 940	35 950	707	29 196	13 201	3 888	84 882
Acquisitions	138	3 182	146	3 457	1 373	420	8 716
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(15)	(130)	(12)	(154)	(448)	(135)	(894)
Reclassements et autres ajustements	4	21	(5)	(85)	28	(8)	(45)
Solde de clôture	2 067	39 023	836	32 414	14 154	4 165	92 659
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		15 641	285	11 819	8 313	2 073	38 131
Dépenses d'amortissement		925	31	911	930	312	3 109
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(30)	(3)	(158)	(413)	(55)	(659)
Reclassements et autres ajustements		(8)		(27)	27	(15)	(23)
Solde de clôture	—	16 528	313	12 545	8 857	2 315	40 558
Valeur comptable nette	2 067	22 495	523	19 869	5 297	1 850	52 101 ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 137 M\$, dont 18 M\$ pour du matériel et équipement et 113 M\$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 14 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 3 359 M\$, dont 1 888 M\$ liés aux réseaux complexes et 1 397 M\$ liés aux bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 14 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 6 862 M\$, soit 3 265 M\$ pour des bâtiments, 114 M\$ pour des aménagements, 2 048 M\$ pour des réseaux complexes, 641 M\$ pour du matériel et équipement et 794 M\$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'exercice, des frais financiers de 15 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'exercice ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 34 M\$.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2011 Total
Coût							
Solde d'ouverture	1 786	33 500	572	25 943	12 556	3 612	77 969
Acquisitions	156	2 779	133	3 389	1 212	362	8 031
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(1)	(290)		(153)	(627)	(142)	(1 213)
Reclassements et autres ajustements	(1)	(39)	2	17	60	56	95
Solde de clôture	1 940	35 950	707	29 196	13 201	3 888	84 882
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		14 803	265	11 178	8 009	1 886	36 141
Dépenses d'amortissement		873	27	757	912	309	2 878
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(110)	(8)	(118)	(620)	(102)	(958)
Reclassements et autres ajustements		75	1	2	12	(20)	70
Solde de clôture	—	15 641	285	11 819	8 313	2 073	38 131
Valeur comptable nette	1 940	20 309	422	17 377	4 888	1 815	46 751 ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 107 M\$, dont 22 M\$ pour du matériel et équipement et 82 M\$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 13 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 1 724 M\$, dont 1 256 M\$ liés aux réseaux complexes. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 1 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 5 305 M\$, soit 2 106 M\$ pour des bâtiments, 85 M\$ pour des aménagements, 1 859 M\$ pour des réseaux complexes, 491 M\$ pour du matériel et équipement et 764 M\$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'exercice, des frais financiers de 25 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'exercice ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 73 M\$.

19. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Transferts - capital^{(1),(2),(3)}		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	8 431	7 694
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	4 502	5 098
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	950	376
Transferts - ententes autres que capital^{(1),(2),(3)}	<u>10 445</u>	<u>11 223</u>
	24 328	24 391
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	3 199	3 317
Approvisionnements en biens et services ^{(2),(4)}	9 979	6 400
Autres	<u>220</u>	<u>278</u>
	<u>37 726</u>	<u>34 386</u>

(1) La partie des ententes de transferts qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date de clôture des états financiers est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle est autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Pour les ministères et organismes budgétaires, l'autorisation est obtenue lors du vote annuel des crédits par l'Assemblée nationale. Pour les autres entités, l'autorisation est obtenue lors de l'approbation par le conseil d'administration.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'un autre tiers pour un montant de 432 M\$. Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de cette somme, le gouvernement assume les intérêts liés à ces transferts estimés à 4 055 M\$.

(4) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 675 M\$ (4 327 M\$ au 31 mars 2011) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

19. Obligations contractuelles (suite)**Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses**
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts contractés ^{(1),(2)}	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts à être contractés ^{(1),(3)}	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du coût des immo- bilisations	Transferts – ententes autres que capital ⁽¹⁾	Contrats de location- exploitation	Approvi- sionnements en biens et services	Autres	Total
2013	913	281	445	2 360	511	1 150	133	5 793
2014	926	352	418	1 464	439	484	40	4 123
2015	879	372	36	439	368	319	16	2 429
2016	833	380	56	365	323	226	11	2 194
2017	770	394	5	336	285	216	7	2 013
	4 321	1 779	960	4 964	1 926	2 395	207	16 552
2018-2022	2 625	1 826	4	1 473	780	1 019	9	7 736
2023-2027	952	452	1	1 321	334	1 071	2	4 133
2028-2032	433	306		1 021	116	1 291		3 167
2033-2037	95	137		588	18	1 488		2 326
2038 et plus	5	2		1 332	23	2 846		4 208
	8 431	4 502	965	10 699	3 197	10 110	218	38 122
Échéancier indéterminé				13	2	19	2	36
	8 431	4 502	965	10 712	3 199	10 129	220	38 158
Contributions du gouvernement fédéral et d'un autre tiers			(15)	(267)		(150)		(432)
	8 431	4 502	950	10 445	3 199	9 979	220	37 726

(1) En plus de cette somme, le gouvernement assume les intérêts liés à ces transferts estimés à 4 055 M\$.

(2) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	2012	2011
Emprunts contractés auprès d'organismes du gouvernement		
Financement-Québec	2 399	2 210
Autres entités du gouvernement	48	66
	2 447	2 276
Emprunts contractés auprès d'institutions financières	6 061	5 524
Contribution du fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(77)	(106)
	8 431	7 694

(3) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier est indéterminé, celui-ci est établi sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transferts – ententes autres que capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement de 2012 a été de 81 millions de dollars (82 millions de dollars en 2011). Compte tenu de l'indexation pour 2013, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 89 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2012 était de 3 541 millions de dollars (3 363 millions de dollars au 31 mars 2011).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 16 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2012, le solde minimum à verser était de 240 millions de dollars (245 millions de dollars au 31 mars 2011).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 50 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2012, le solde minimum à verser était de 794 millions de dollars (841 millions de dollars au 31 mars 2011).

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transferts – ententes autres que capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 32 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2012, le solde minimum à verser était de 480 millions de dollars (484 millions de dollars au 31 mars 2011).

Autres ententes de transferts¹

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transferts sont celles découlant notamment des ententes portant sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 143 millions de dollars (585 millions de dollars au 31 mars 2011), le réseau des services de garde, pour 1 068 millions de dollars (1 614 millions de dollars au 31 mars 2011), le nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, pour 575 millions de dollars (863 millions de dollars au 31 mars 2011), et la prise en charge des intérêts de 325 millions de dollars sur un prêt à être accordé à une compagnie œuvrant dans le domaine de l'aluminerie (581 millions de dollars au 31 mars 2011). Elles incluent également celles découlant des ententes sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 217 millions de dollars (231 millions de dollars au 31 mars 2011), la convention de subvention avec la Ville de Montréal, pour 122 millions de dollars (129 millions de dollars au 31 mars 2011), le soutien aux proches aidants, pour 113 millions de dollars (128 millions de dollars au 31 mars 2011), le développement des jeunes enfants, pour 113 millions de dollars (127 millions de dollars au 31 mars 2011), ainsi que d'autres contributions, pour 1 714 millions de dollars (2 032 millions de dollars au 31 mars 2011).

¹ En plus de ces sommes, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Acquisitions d'immobilisations	7 050	5 787
Promesses de prêts et d'investissements	<u>647</u>	<u>940</u>
	<u><u>7 697</u></u>	<u><u>6 727</u></u>

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 7 050 millions de dollars (5 787 millions de dollars au 31 mars 2011), dont 3 794 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (2 583 millions de dollars au 31 mars 2011). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'un autre tiers pour un montant de 522 millions de dollars (646 millions de dollars au 31 mars 2011).

Promesses de prêts et d'investissements

De plus, en vertu d'ententes concernant des promesses de prêts et d'investissements, le gouvernement s'est engagé pour un montant de 647 millions de dollars (940 millions de dollars au 31 mars 2011) auprès d'entreprises.

20. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 862 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 6 050 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de terrains contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

Au 31 mars 2012, un montant de 3 145 millions de dollars a été inscrit aux autres passifs pour les 2 033 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2012 tient compte d'une majoration des coûts de 991 millions de dollars (1 001 millions de dollars au 31 mars 2011).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

20. Éventualités (suite)

Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts par des tiers pour un total de 10 257 millions de dollars au 31 mars 2012 (10 597 millions de dollars au 31 mars 2011). Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette en cas de manquement de la part de l'emprunteur.

Garanties d'emprunts par catégories

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Entreprises	1 788	2 306
Organismes sans but lucratif et coopératives	1 402	1 338
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	4 442	4 441
Étudiants	3 307	3 232
Autres	<u>9</u>	<u>19</u>
	10 948	11 336
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties – autres passifs	<u>(691)</u>	<u>(739)</u>
	<u>10 257</u>	<u>10 597</u>

Garanties – Emprunts contractés par des entreprises

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Passif éventuel	Passif éventuel
Garanties accordées par le Fonds du développement économique (accordées par Investissement Québec au 31 mars 2011) ⁽¹⁾	1 770 ^{(2),(3)}	2 288 ^{(2),(3)}
Autres	<u>18</u>	<u>18</u>
	1 788	2 306
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(274)</u>	<u>(329)</u>
	<u>1 514</u>	<u>1 977</u>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., c. I-16.0.1) en 2011-2012; pour l'année 2010-2011, les garanties avaient été accordées en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En plus de garanties d'emprunt, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 994 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (1 156 M\$ au 31 mars 2011).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 160 M\$ (1 512 M\$ au 31 mars 2011).

20. Éventualités (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Passif éventuel	Passif éventuel
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾		
Garanties d'emprunt ⁽²⁾	1 131	1 048
Autres garanties ⁽³⁾	<u>271</u>	<u>290</u>
	<u>1 402</u>	<u>1 338</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(34)</u>	<u>(32)</u>
	<u><u>1 368</u></u>	<u><u>1 306</u></u>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Passif éventuel	Passif éventuel
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	4 337 ⁽²⁾	4 336 ⁽²⁾
Autres	<u>105</u>	<u>105</u>
	<u>4 442</u>	<u>4 441</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(101)</u>	<u>(105)</u>
	<u><u>4 341</u></u>	<u><u>4 336</u></u>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 34 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (35 M\$ au 31 mars 2011).

20. Éventualités (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Passif éventuel	Passif éventuel
Emprunts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 454	1 397
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 851	1 833
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	<u>2</u>	<u>2</u>
	<u>3 307</u> ⁽¹⁾	<u>3 232</u> ⁽¹⁾
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(282)</u>	<u>(273)</u>
	<u><u>3 025</u></u>	<u><u>2 959</u></u>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

21. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	33	(31)
Débiteurs	(2 828)	(2 722)
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	(14)	(18)
Stocks et autres actifs destinés à la vente	(24)	18
Frais reportés liés aux dettes	(119)	(136)
	<u>(2 952)</u>	<u>(2 889)</u>
Passifs		
Chèques en circulation	223	(97)
Créditeurs et frais à payer	196	2 567
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(367)	(182)
Autres passifs	(138)	(69)
Revenus reportés	937	1 371
	<u>851</u>	<u>3 590</u>
	<u>(2 101)</u>	<u>701</u>
Intérêts payés	<u>6 745</u>	<u>6 098</u>

Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	3 111	5 923
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 888)	(3 173)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(6 764)	(6 904)
Besoins financiers nets	<u>(5 541)</u>	<u>(4 154)</u>
Liquidités provenant des activités de financement	5 363	6 042
Variation des liquidités au cours de l'année financière	178	(1 888)
Opérations de financement	<u>5 541</u>	<u>4 154</u>

21. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	146	
Chèques en circulation	(7)	
Créditeurs et frais à payer	102	
Autres passifs	(21)	
Revenus reportés	(15)	
	<u>205</u>	<u>—</u>
Activités d'investissement en placements		
Participations dans les entreprises du gouvernement		
Placements disposés et autres	(119)	
Prêts et placements de portefeuille		
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	252	
	<u>133</u>	<u>—</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(1 762)	(905)
Dispositions d'immobilisations	35	
	<u>(1 727)</u>	<u>(905)</u>
Activités de financement		
Emprunts effectués	1 656	905
Emprunts remboursés	(267)	
	<u>1 389</u>	<u>905</u>

Note : Les opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé.

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le 21 janvier 2009, une entente est intervenue entre le comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection relativement à la restructuration du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers. Ces PCAA ont été remplacés par des billets à plus long terme, les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Cette entente a également donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC 1, VAC 2 et VAC 3).

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2012, des BTAA d'une valeur nominale de 373 millions de dollars (376 millions de dollars au 31 mars 2011) et dont la valeur nette était de 284 millions de dollars (284 millions de dollars au 31 mars 2011) étaient détenus par :

- certains organismes consolidés ligne par ligne, pour une valeur nominale de 242 millions de dollars (246 millions de dollars au 31 mars 2011);
- des entreprises du gouvernement, pour une valeur nominale de 131 millions de dollars (130 millions de dollars au 31 mars 2011).

BTAA détenus au 31 mars 2012 par catégories

(en millions de dollars)

	<u>Valeur nominale</u>
Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs	
VAC 2	
Catégorie A-1	159
Catégorie A-2	111
Catégorie B	20
Catégorie C	9
Billets reflète pour actifs à haut risque	27
	<u>326</u>
VAC 3	
Billets reflète pour actifs traditionnels	7
Billets reflète pour actifs à haut risque	25
	<u>32</u>
Total	358
Autres BTAA restructurés ⁽¹⁾	15
	<u>373</u>

(1) Certaines entités du périmètre comptable détiennent des BTAA bancaires, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui ont également été restructurés au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs.

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Des BTAA étaient également détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Le 1^{er} janvier 2010, la CDPQ a créé le portefeuille spécialisé de BTAA, et, au même moment, tous les actifs et passifs liés aux BTAA de tiers et bancaires ont été transférés du portefeuille spécialisé d'obligations à ce nouveau portefeuille spécialisé. Les entités du périmètre comptable ne détiennent pas directement ces BTAA.

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA (en millions de dollars)

	Quote-part des BTAA détenus	Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2012	2011	2012	2011
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	2 443	2 531	1 874	1 765
Fonds des générations	0,5 %	53	55	40	38
Autres	0,9 %	103	107	79	75
		<u>2 599</u>	<u>2 693</u>	<u>1 993</u>	<u>1 878</u>

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élevait à 1 400 millions de dollars au 31 mars 2012 (1 400 millions de dollars au 31 mars 2011).

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2012 pour les titres de BTAA émis à la suite de la restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations tiennent compte de particularités du plan de restructuration et utilisent, autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2012, comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des BTAA et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Les BTAA détenus par la CDPQ et émis par VAC 2 et VAC 3 sont évalués à l'aide d'une méthode similaire. Quant à ses BTAA de VAC 1 et certains autres BTAA restructurés, la CDPQ a utilisé une méthode différente, mais dont les résultats sont cohérents avec ceux obtenus par les entités du périmètre comptable du gouvernement.

Effets sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2012

BTAA des entités du périmètre comptable

Cette évaluation a donné lieu à la constatation, dans les résultats du gouvernement de l'année se terminant le 31 mars 2012, de gains pour plus-values de 3 millions de dollars (18 millions de dollars en 2010-2011).

En considérant les effets des radiations de certains BTAA, le total cumulatif des pertes nettes pour moins-values comptabilisées au 31 mars 2012 s'établissait à 89 millions de dollars (92 millions de dollars au 31 mars 2011).

Unités de dépôts à participation de la CDPQ

En ce qui a trait aux BTAA détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDPQ par des entités du périmètre comptable, des pertes pour moins-values seront constatées aux résultats consolidés de fonctionnement du gouvernement, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 61 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2011-2012 (44 millions de dollars en 2010-2011).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en billets à terme adossés à des actifs peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

23. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2011 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

24. Évènement postérieur à la date des états financiers

Le 20 septembre 2012, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2. Le 3 octobre suivant, à la suite du rapport réalisé par Hydro-Québec sur les coûts de réfection de la centrale nucléaire, le gouvernement a communiqué qu'il acceptait la recommandation d'Hydro-Québec d'abandonner le projet de réfection de la centrale. Sur la base des états financiers d'Hydro-Québec au 31 décembre 2011 et des coûts encourus depuis cette date, cette décision impliquera une réévaluation à la baisse de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec de 1 805 millions de dollars ainsi que des revenus provenant de cette entreprise dans l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

- Commission municipale du Québec
- Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor

- Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

- Commission d'accès à l'information

Culture, Communications et Condition féminine

- Commission de toponymie
- Commission des biens culturels du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de la langue française
- Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

- Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation, Loisir et Sport

- Commission consultative de l'enseignement privé
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

- Commission des partenaires du marché du travail

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds consolidé du revenu (suite)**

Famille et Aînés

Curateur public

Finances

Immigration et Communautés culturelles

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales

Ressources naturelles et Faune

Revenu¹

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

Commission des transports du Québec

Travail

Commission de l'équité salariale

(1) Les opérations du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

**Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement
du gouvernement**

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec² (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec² (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Infrastructure Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec

**Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement
du gouvernement (suite)**

Organismes (suite)

Régie du cinéma
Services Québec
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

Bureau de décision et de révision (Fonds du)
Commission des lésions professionnelles (Fonds de la)
Commission des relations du travail (Fonds de la)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice

**Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement
du gouvernement (suite)**

Fonds spéciaux (suite)

Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à certains sinistres
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds vert
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)

Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel
du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit de municipalités
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement
de Montréal (CRDITED de Montréal)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
Centre de réadaptation Estrie inc.

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Centre de réadaptation Foster
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation La Myriade
Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve
Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)*Réseau de la santé et des services sociaux* (suite)**Établissements publics** (suite)

Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart – Grace Dart Extended Care Centre
Centre Dollard-Cormier (Le)
Centre du Florès
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary
Centre hospitalier universitaire de Québec
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre Jean-Patrice-Chiasson – Maison Saint-Georges (Le)
Centre Jellinek
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT)
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de Laval

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)*Réseau de la santé et des services sociaux* (suite)**Établissements publics** (suite)

Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie – Les Îles
Centre Miriam
Centre montréalais de réadaptation
Centre Normand
Centre régional de réadaptation La Ressource
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James¹
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesse de l'Outaouais (Les)
CHSLD juif de Montréal
Clair Foyer inc.
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James¹
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
CRDI Normand-Laramée
Domrémy Mauricie–Centre-du-Québec
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
Hôpital chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's
Hôpital juif de réadaptation
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Institut canadien-polonais du bien-être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)**Établissements publics** (suite)

Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Institut universitaire en santé mentale Douglas
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

*Réseaux de l'éducation***Commissions scolaires²**

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire de La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)**Commissions scolaires** (suite)

Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Drapeurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseaux de l'éducation (suite)***Commissions scolaires (suite)**

Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)²

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseaux de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)**

Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes³

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Ces entités agissent en tant qu'agences et établissements.

(2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2012, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (exercice clos le dernier samedi du mois de mars)

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec

Biens non réclamés (31 décembre)

Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers

Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Commission des partenaires du marché du travail

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public

Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Sécurité publique

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances

Fonds en fidéicommis

Office de la protection du consommateur

Cautionnements individuels des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-garantie

Régie des rentes du Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	2012		2011
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		20 038	18 835
Cotisations pour les services de santé		6 640	6 070
Impôt des sociétés		4 212	3 926
Impôt foncier scolaire		1 526	1 492
	<u>32 231</u>	<u>32 416</u>	<u>30 323</u>
Taxes à la consommation			
Ventes		13 203	11 577
Carburants		2 064	1 910
Tabac		913	873
Boissons alcooliques		440	446
Pari mutuel			1
	<u>17 125</u>	<u>16 620</u>	<u>14 807</u>
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 048	1 008
Ressources naturelles		360	330
Autres		739	713
	<u>2 200</u>	<u>2 147</u>	<u>2 051</u>
Revenus divers			
Ventes de biens et services		3 525	3 813
Contributions des usagers		1 455	1 426
Frais de scolarité		278	265
Intérêts		861	755
Amendes, confiscations et recouvrements		648	732
Transferts et donations de tiers		791	437
	<u>7 151</u>	<u>7 558</u>	<u>7 428</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		1 000	915
Loto-Québec		1 196	1 247
Hydro-Québec		2 545	2 478
Autres		8	198
	<u>4 790</u>	<u>4 749</u>	<u>4 838</u>
Revenus du Fonds des générations	<u>940</u>	<u>840</u>	<u>760</u>
Total des revenus autonomes	<u>64 437</u>	<u>64 330</u>	<u>60 207</u>
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		7 815	8 552
Paiement de protection		369	
Transferts pour la santé		4 511	4 309
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 488	1 455
Autres programmes		2 755	3 177
Total des transferts du gouvernement fédéral	<u>17 253</u>	<u>16 938</u>	<u>17 493</u>
Total des revenus	<u>81 690</u>	<u>81 268</u>	<u>77 700</u>

(1) Selon les données présentées dans le budget 2011-2012 du ministère des Finances du Québec le 17 mars 2011. Certains chiffres du budget 2011-2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2012.

Dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2012

Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	2012		2011
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Transfert			
Rémunération		2 455	2 239
Fonctionnement		1 197	1 311
Capital		1 759	1 689
Intérêt		414	386
Support		14 227	13 936
		20 052	19 561
Rémunération		36 838	35 400
Fonctionnement ⁽²⁾		15 531	15 107
Créances douteuses et autres provisions		1 184	1 087
Sous-total	74 390	73 605	71 155
Service de la dette			
Intérêts sur la dette ⁽³⁾		7 116	6 583
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		445	270
Revenus sur les placements temporaires		36	30
		6 635	6 283
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		5 128	5 012
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		2 243	2 292
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		69	68
		2 816	2 652
Service de la dette	9 860	9 451	8 935
Total des dépenses	84 250	83 056	80 090

(1) Selon les données présentées dans le budget 2011-2012 du ministère des Finances du Québec le 17 mars 2011.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 109 M\$ (2 878 M\$ en 2010-2011) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur la dette incluait une somme de 16 M\$ liée à l'amortissement des gains de change reportés (une somme de 18 M\$ en 2010-2011).

Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2012

Détail des participations dans les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2012			2011 (retraité)
	Prêts ⁽¹⁾	Valeur de consoli- dation	Total	Total
Capital Financière agricole inc.	6	12	18	19
Hydro-Québec		20 318	20 318	20 289
Investissement Québec ⁽²⁾	369	2 451	2 820	—
IQ FIER inc. ⁽²⁾			—	195
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽²⁾			—	108
Loto-Québec	299	90	389	490
Société des alcools du Québec		45	45	45
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾			—	1 859
Société Innovatech du Grand Montréal		5	5	5
Société Innovatech du Sud du Québec		13	13	13
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches		33	33	40
Société Innovatech Régions ressources		24	24	24
Ajustements de consolidation ⁽³⁾		1	1	28
Total	674	22 992	23 666	23 115

(1) Les prêts à Investissement Québec ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande; ceux à Loto-Québec portent intérêt à des taux variant de 1,74 % à 4,12 % et viennent à échéance entre juin 2012 et décembre 2020; ceux à Capital Financière agricole inc. portaient intérêt à des taux variant de 1,25 % à 1,29 % et venaient à échéance en mai 2012.

La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 37 M\$ en 2013, de 100 M\$ en 2015, de 75 M\$ en 2016, de 50 M\$ en 2017 et de 43 M\$ au cours de la période 2018-2022.

(2) Depuis le 1^{er} avril 2011, les activités de la Société générale de financement du Québec ainsi que celles d'IQ FIER inc. et d'IQ Immigrants Investisseurs inc. ont été fusionnées dans une nouvelle entreprise du gouvernement, Investissement Québec, constituée en vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (2010, c.37).

(3) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2012

Sommaire des états financiers audités des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2012			Autres éléments du résultat global
	Résultats			
	Revenus	Dépenses	Résultat net	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		1	(1)	
Hydro-Québec ⁽²⁾	12 392	9 781	2 611	(385)
Investissement Québec	822	767	55	(18)
IQ FIER inc.			—	
IQ Immigrants Investisseurs inc.			—	
Loto-Québec	3 658	2 373	1 285	
Société des alcools du Québec	2 897	1 897	1 000	
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾			—	
Société Innovatech du Grand Montréal	1	1	—	
Société Innovatech du Sud du Québec			—	
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	(6)	1	(7)	
Société Innovatech Régions ressources	(1)		(1)	
	19 763	14 821	4 942	(403)
Ajustements de consolidation			(193) ⁽³⁾	27 ⁽⁴⁾
			4 749	(376)

(1) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

(2) Selon les états financiers audités au 31 décembre 2011 (au 31 décembre 2010, dans le cas de la Société générale de financement du Québec).

(3) L'ajustement du surplus des entreprises découle de la prise en compte des résultats intermédiaires au 31 mars 2012 d'Hydro-Québec, qui a une fin d'année financière différente de celle du gouvernement (diminution de 66 M\$), de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable et imputées à ses capitaux propres (diminution de 89 M\$) et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable (diminution de 38 M\$).

(4) L'ajustement des autres éléments du résultat étendu des entreprises découle des résultats intermédiaires au 31 mars 2012 d'Hydro-Québec, qui a une fin d'année financière différente de celle du gouvernement.

		2012						2011 (retraité)	
Actifs			Passifs			Capitaux propres		Capitaux propres	
Actifs financiers	Actifs non financiers	Total	Dettes	Autres passifs et dettes auprès du gouvernement	Total	Cumul des autres éléments du résultat global	Autres éléments des capitaux propres	Total	Total
18		18		6	6		12	12	12
10 274	59 363	69 637	42 050 ⁽⁶⁾	8 753 ⁽⁸⁾	50 803	(158)	18 992	18 834	18 566
6 671	223	6 894	3 533 ⁽⁷⁾	910	4 443	154	2 297	2 451	—
		—			—			—	(34)
		—			—			—	108
274	882	1 156		1 066	1 066		90	90	91
392	308	700		655	655		45	45	45
		—			—			—	1 811
5		5			—		5	5	5
13		13			—		13	13	13
33		33			—		33	33	40
24		24			—		24	24	24
17 704	60 776	78 480	45 583	11 390 ⁽⁹⁾	56 973	(4)	21 511	21 507	20 681
								1 485 ⁽⁵⁾	1 598 ⁽⁵⁾
								22 992	22 279

(5) L'ajustement des capitaux propres des entreprises découle des résultats intermédiaires au 31 mars 2012 d'Hydro-Québec, les augmentant de 1 484 M\$ (hausse de 1 522 M\$ au 31 mars 2011), et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable, les augmentant de 1 M\$ (hausse de 28 M\$ au 31 mars 2011). L'ajustement à la hausse au 31 mars 2011 inclut également les résultats intermédiaires à cette date de la Société générale de financement du Québec de 48 M\$.

(6) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 40 219 M\$ au 31 mars 2012 (38 781 M\$ au 31 mars 2011).

(7) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certaines dettes, lesquelles totalisaient 3 532 M\$ au 31 mars 2012.

(8) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2011), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 81 M\$ (70 M\$ au 31 mars 2011).

(9) Les dettes contractées auprès du gouvernement totalisaient 674 M\$.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2012

Échéancier de remboursement des dettes
 (en millions de dollars)

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices ⁽¹⁾					2018 et suivants	Total
	2013	2014	2015	2016	2017		
Hydro-Québec ⁽²⁾	1 025	753	2 086	2 365	1 546	34 275	42 050
Investissement Québec	664	512	798	765	794		3 533
	1 689	1 265	2 884	3 130	2 340	34 275	45 583

(1) Les remboursements correspondent au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(2) En raison de sa fin d'année financière différente de celle du gouvernement, les remboursements de l'année financière 2012-2013 présentés dans l'échéancier ci-dessus couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Il en est de même pour les années subséquentes.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2012

Redressements effectués par des entreprises du gouvernement

Adoption des Normes internationales d'information financière

Pour leur exercice financier 2011-2012, les entreprises Investissement Québec, Loto-Québec et Société des alcools du Québec devaient se conformer à un autre référentiel comptable pour établir leurs états financiers, soit les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, IFRS). Les modifications de conventions comptables qui ont résulté de ce changement de référentiel comptable ont été appliquées rétroactivement avec retraitement de l'exercice antérieur par ces entreprises, à l'exception d'Investissement Québec dont les données financières de l'exercice antérieur n'ont pas été retraitées. Certaines de ces modifications ont été appliquées prospectivement, conformément à des exemptions de l'application rétroactive permises par ces normes IFRS.

Ces modifications de conventions comptables se sont traduites par une réduction au 1^{er} avril 2011 des capitaux propres d'Investissement Québec de 12 millions de dollars et de ceux de Loto-Québec de 44 millions de dollars; ces réductions ont principalement modifié leurs résultats non distribués. Quant à la Société des alcools du Québec, la valeur de ses capitaux propres n'a pas varié à cette date. Ces modifications n'ont pas eu d'effet significatif sur le résultat global de leur exercice 2010-2011. Les entreprises n'ont pas établi l'effet de l'application de ce référentiel comptable sur le résultat global de leur exercice 2011-2012.

Impact total

(en millions de dollars)

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Participations dans les entreprises du gouvernement	(56)	(44)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	56	44
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	56	44

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2012

Principales obligations contractuelles des entreprises

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2011, Hydro-Québec avait également pris des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 132 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 644 mégawatts. La plupart de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2052, comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours des prochains exercices :

	<u>31 décembre</u>
2012	908
2013	1 206
2014	1 478
2015	1 672
2016	1 816
2017 et suivants	<u>33 850</u>
Total	<u>40 930</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2012

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)**Hydro-Québec (suite)**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations et en actifs incorporels de l'ordre de 5,0 milliards de dollars pour l'année civile 2012. Les obligations contractuelles de l'entreprise qui découlent des projets d'investissement sont de 4,7 milliards de dollars au 31 mars 2012.

Par ailleurs, l'entreprise a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Ces ententes prévoient le versement de paiements annuels à compter de 2021, pour une durée maximale de 51 ans et pour une somme totale de 618 millions de dollars.

Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients représentaient une somme de 58 millions de dollars au 31 mars 2012. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 555 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2012 à investir 247 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Loto-Québec

Au 31 mars 2012, une filiale de Loto-Québec avait des engagements qui totalisaient 153 millions de dollars pour l'acquisition d'appareils de loterie vidéo et des contrôleurs de sites.

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement s'étaient engagées, au 31 mars 2012, en vertu de contrats et de baux à long terme, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 520 millions de dollars.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2012

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

Échéancier des obligations contractuelles des entreprises en vertu de contrats et de baux à long terme (en millions de dollars)

	<u>Total</u>
2013	77
2014	71
2015	65
2016	57
2017	<u>49</u>
	319
2018-2022	<u>201</u>
Total	<u>520</u>

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers autres engagements. Ces derniers, totalisant 90 millions de dollars, sont des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2012. Certaines de ces sommes pourraient ne pas être versées si les événements ne survenaient pas.

Principales éventualités des entreprises

Hydro-Québec

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2011, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 436 millions de dollars.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2012

Principales éventualités des entreprises (suite)

En vertu d'un contrat signé en 1969 avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited, Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour cette société d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Hydro-Québec est cependant dans l'impossibilité de faire une évaluation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas cette valeur maximale et que la somme à verser dépendrait de l'issue d'évènements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2012, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 555 millions de dollars, pour lesquelles des provisions pour pertes de 133 millions de dollars ont été comptabilisées.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2012

**Opérations et soldes importants des entreprises réalisées
 avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement**
 (en millions de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	577	547
Dépenses	1 304	1 283
Opérations interorganismes liées aux capitaux propres		
Dividendes		
Hydro-Québec	1 958	1 886
Loto-Québec	1 196	1 247
Société des alcools du Québec	1 000	915
Contributions de Loto-Québec	89	91
Capital-actions émis par Investissement Québec	400	
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	4 267	3 963
Revenus reportés liés aux acquisitions d'immobilisations	67	74
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 260	1 339

Informations sectorielles
AU 31 MARS 2012

États financiers consolidés par secteurs de reddition de comptes

Les états financiers consolidés tiennent compte de la gestion par le gouvernement de l'ensemble de ses ressources, obligations et activités financières. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Ces états incluent les données financières d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Toutes ces entités se répartissent en neuf secteurs principaux, selon la relation de contrôle et de reddition de comptes qu'elles ont avec le gouvernement. Des critères, tels la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités, permettent de classer les entités dans les différents secteurs. Les tableaux qui suivent présentent les résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs déterminés ainsi que leur situation financière sommaire.

Tous les éléments de revenu, de dépense, d'actif et de passif étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations sectorielles (suite)
 AU 31 MARS 2012

État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteurs
 (en millions de dollars)

	2012				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	29 120	575		1 410	864
Taxes à la consommation	14 419	296		2 129	98
Droits et permis	603			1 196	404
Revenus divers	1 381			1 236	4 788
Autres sources de revenus			4 749		
Dividendes versés par les entreprises	4 154		(4 154)		
Total des revenus autonomes	49 677	871	595	5 971	6 154
Transferts du gouvernement du Québec				2 161	10 963
Transferts du gouvernement fédéral	15 243			86	911
Total des revenus	64 920	871	595	8 218	18 028
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	29 341			629	10 129
Éducation et culture	16 414			66	483
Économie et environnement	5 792			4 118	3 384
Soutien aux personnes et aux familles	6 117			308	163
Gouverne et justice	3 839	871		1 451	2 536
Sous-total	61 503	871	—	6 572	16 695
<i>(Dépenses de programmes)</i>					
Service de la dette	7 348			973	1 219
Total des dépenses	68 851	871	—	7 545	17 914
Surplus (déficit) annuel	(3 931)	—	595	673	114
Redressements effectués par les entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures (annexe 8)			(12)		
Réaffectation de surplus cumulés ⁽¹⁰⁾			73	61	(166)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (annexe 8)			(376)		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS					
AU DÉBUT (redressés)	(135 135)		14 734	2 415	1 394
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN	(139 066)	—	15 014	3 149	1 342

2012					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Résultats et déficits cumulés consolidés
	1 532			(1 085)	32 416
				(322)	16 620
				(56)	2 147
2 511	1 484	252		(4 094)	7 558
			840		5 589
					—
2 511	3 016	252	840	(5 557)	64 330
19 020	11 059			(43 203)	—
101	129	1 225		(757) ⁽⁹⁾	16 938
21 632	14 204	1 477	840	(49 517)	81 268
21 383		217		(29 621)	32 078
	13 897	184		(11 974)	19 070
		533		(3 816)	10 011
		10		(439)	6 159
		533		(2 943)	6 287
21 383	13 897	1 477	—	(48 793)	73 605
340	511			(940)	9 451
21 723	14 408	1 477	—	(49 733)	83 056
(91)	(204)	—	840	216	(1 788)
					(12)
				32	—
					(376)
11	1 658		3 437	(460)	(111 946)
(80)	1 454	—	4 277	(212)	(114 122)

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2012

**État consolidé des dépenses avant le service de la dette
par supercatégories et par secteurs**
(en millions de dollars)

	2012				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES					
Transfert	54 681			2 849	4 703
Affectation à un fonds spécial	1 907				
Rémunération	2 704			972	8 488
Fonctionnement	1 949			2 532	3 492
Créances douteuses et autres provisions	262	871		219	12
Total des dépenses avant le service de la dette	61 503	871	—	6 572	16 695

2012

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Résultats consolidés
501	85	1 413		(44 180)	20 052
				(1 907)	—
13 786	10 434	22		432	36 838
7 069	3 374	42		(2 927)	15 531
27	4			(211)	1 184
21 383	13 897	1 477	—	(48 793)	73 605

Informations sectorielles (suite)
 AU 31 MARS 2012

État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteurs
 (en millions de dollars)

	2011 ⁽¹⁾ (retraité)				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	27 526	616		845	874
Taxes à la consommation	12 669	317		2 008	87
Droits et permis	585			1 121	400
Revenus divers	1 607			1 020	4 596
Autres sources de revenus			4 838		
Dividendes versés par les entreprises	4 048		(4 048)		
Total des revenus autonomes	46 435	933	790	4 994	5 957
Transferts du gouvernement du Québec				1 845	10 593
Transferts du gouvernement fédéral	15 425			382	604
Total des revenus	61 860	933	790	7 221	17 154
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	28 514			271	9 608
Éducation et culture	16 016			66	466
Économie et environnement	5 696			3 660	3 185
Soutien aux personnes et aux familles	5 924			311	163
Gouverne et justice	3 828	933		1 265	2 318
Sous-total	59 978	933	—	5 573	15 740
	<i>(Dépenses de programmes)</i>				
Service de la dette	7 084			817	1 194
Total des dépenses	67 062	933	—	6 390	16 934
Surplus (déficit) annuel	(5 202)	—	790	831	220
Redressements effectués par les entreprises du gouvernement (annexe 8)			(44)		
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (annexe 8)			(229)		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS					
AU DÉBUT (redressés)	(129 933)		14 217	1 584	1 174
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN	(135 135)	—	14 734	2 415	1 394

2011 ⁽¹¹⁾ (retraité)					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Résultats et déficits cumulés consolidés
	1 499			(1 037)	30 323
				(274)	14 807
				(55)	2 051
2 308	1 427	135		(3 665)	7 428
			760		5 598
					—
2 308	2 926	135	760	(5 031)	60 207
17 925	11 091			(41 454)	
171	139	1 481		(709) ⁽⁹⁾	17 493
20 404	14 156	1 616	760	(47 194)	77 700
20 118		100		(27 810)	30 801
	13 484	49		(11 691)	18 390
		1 018		(3 709)	9 850
		22		(410)	6 010
		427		(2 667)	6 104
20 118	13 484	1 616	—	(46 287)	71 155
329	469			(958)	8 935
20 447	13 953	1 616	—	(47 245)	80 090
(43)	203	—	760	51	(2 390)
					(44)
					(229)
54	1 455		2 677	(511)	(109 283)
11	1 658	—	3 437	(460)	(111 946)

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2012

**État consolidé des dépenses avant le service de la dette
par supercatégories et par secteurs**
(en millions de dollars)

	2011 ⁽¹¹⁾				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES					
Transfert	53 315			2 578	4 341
Affectation à un fonds spécial	1 802				
Rémunération	2 809			921	7 909
Fonctionnement	1 961			2 074	3 376
Créances douteuses et autres provisions	91	933			114
Total des dépenses avant le service de la dette	59 978	933	—	5 573	15 740

2011⁽¹¹⁾

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Résultats consolidés
517	59	1 563		(42 812)	19 561
				(1 802)	—
12 741	10 038	21		961	35 400
6 833	3 377	32		(2 546)	15 107
27	10			(88)	1 087
20 118	13 484	1 616	—	(46 287)	71 155

Informations sectorielles (suite)
 AU 31 MARS 2012

État sommaire consolidé de la situation financière par secteurs
 (en millions de dollars)

	2012				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
ACTIFS FINANCIERS					
Placements temporaires	4 461			767	426
Débiteurs	12 005			5 223	5 793
Participations dans les entreprises du gouvernement	8 347		15 014		
Prêts et placements de portefeuille					
Entités exclues du périmètre comptable	740			2 603	5 278
Entités du périmètre comptable et autres actifs	26 660			7 560	20 159
Encaisse, stocks et autres actifs destinés à la vente et frais reportés liés aux dettes	(216)			163	267
Total des actifs financiers	51 997	—	15 014	16 316	31 923
PASSIFS					
Créditeurs et frais à payer	25 272			2 243	3 447
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 490			11	259
Dettes					
Dues à des entités exclues du périmètre comptable	139 440			1 419	24 691
Dues à des entités du périmètre comptable	44			26 296	8 077
Fonds d'amortissement et gains (pertes) de change reportés	(5 410)				(29)
Revenus reportés, transferts du gouvernement fédéral à rembourser et autres passifs	4 971			3 214	4 089
Total des passifs	192 807	—	—	33 183	40 534
DETTE NETTE	(140 810)	—	15 014	(16 867)	(8 611)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	1 465			19 950	9 793
Autres actifs non financiers	279			66	160
Total des actifs non financiers	1 744	—	—	20 016	9 953
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	(139 066)	—	15 014	3 149	1 342

2012

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Situation financière consolidée
168	35			(852)	5 005
5 935	6 522	595		(19 758)	16 315
				305	23 666
233	119		4 186	(6)	13 153
			91	(54 379)	91
1 096	656	(134)		(2)	1 830
7 432	7 332	461	4 277	(74 692)	60 060
3 999	2 165	317		(16 143)	21 300
	14				28 774
2 883	2 612			(1)	171 044
10 056	9 899			(54 322)	50
(12)	(150)			(11)	(5 612)
1 692	2 047	144		(4 542)	11 615
18 618	16 587	461	—	(75 019)	227 171
(11 186)	(9 255)		4 277	327	(167 111)
10 810	10 617			(534)	52 101
296	92			(5)	888
11 106	10 709	—	—	(539)	52 989
(80)	1 454	—	4 277	(212)	(114 122)

Informations sectorielles (suite)
 AU 31 MARS 2012

État sommaire consolidé de la situation financière par secteurs
 (en millions de dollars)

	2011 ⁽¹¹⁾ (retraité)				
	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽²⁾	Entreprises du gouvernement ⁽³⁾	Fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁴⁾
ACTIFS FINANCIERS					
Placements temporaires	4 611			1 122	752
Débiteurs	11 691			3 314	6 905
Participations dans les entreprises du gouvernement	7 545		14 734		
Prêts et placements de portefeuille					
Entités exclues du périmètre comptable	775			1 042	6 326
Entités du périmètre comptable et autres actifs	23 531			9 263	18 955
Encaisse, stocks et autres actifs destinés à la vente et frais reportés liés aux dettes	(144)			96	371
Total des actifs financiers	48 009	—	14 734	14 837	33 309
PASSIFS					
Créditeurs et frais à payer	24 644			3 349	3 141
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 923			12	247
Dettes					
Dues à des entités exclues du périmètre comptable	129 618			1 142	23 988
Dues à des entités du périmètre comptable	31			23 338	9 965
Fonds d'amortissement et gains (pertes) de change reportés	(4 794)				(28)
Revenus reportés, transferts du gouvernement fédéral à rembourser et autres passifs	6 150			1 973	4 110
Total des passifs	184 572	—	—	29 814	41 423
DETTE NETTE	(136 563)		14 734	(14 977)	(8 114)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	1 388			17 333	9 367
Autres actifs non financiers	40			59	141
Total des actifs non financiers	1 428	—	—	17 392	9 508
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	(135 135)	—	14 734	2 415	1 394

2011 ⁽¹¹⁾ (retraité)					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁵⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾	Fonds des générations ⁽⁷⁾	Ajustements de consolidation ⁽⁸⁾	Situation financière consolidée
113	42			(1 258)	5 382
5 626	6 287	891		(20 169)	14 545
				836	23 115
58	127		3 394	(4)	11 718
	3		43	(51 749)	46
1 128	379	36		(2)	1 864
6 925	6 838	927	3 437	(72 346)	56 670
3 765	2 118	641		(16 656)	21 002
	(58)			1	29 125
2 068	2 520				159 336
9 356	9 191			(51 682)	199
(22)	(176)			(36)	(5 056)
1 209	1 629	286		(3 960)	11 397
16 376	15 224	927	—	(72 333)	216 003
(9 451)	(8 386)		3 437	(13)	(159 333)
9 154	9 950			(441)	46 751
308	94			(6)	636
9 462	10 044	—	—	(447)	47 387
11	1 658	—	3 437	(460)	(111 946)

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2012

- (1) Le fonds consolidé du revenu inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes tel que le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (L.R.Q., c. A-7.003). Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (2) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de compte spécifique.
- (3) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adressent soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds consolidé du revenu.
- (4) Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Pour leur part, les fonds spéciaux constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds tirent leur financement, en tout ou en partie, de la vente de biens ou de services. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (5) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences et les établissements publics de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).
Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que de l'Université du Québec et ses constituantes.
Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus, les charges, les actifs et les passifs de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (9) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts grevés d'affectations particulières, qui doivent être versés à d'autres organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement conformément aux contrats ou aux ententes. Ces sommes sont perçues par le fonds consolidé du revenu et présentées dans les comptes à fin déterminée, et sont par la suite versées aux organismes concernés. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux transférés du fonds consolidé du revenu à ces organismes.
- (10) En vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement-Québec (2010, c. 37), les activités de l'organisme autre que budgétaire Investissement Québec ont été scindées entre deux nouvelles entités, soit Investissement Québec, une nouvelle entreprise du gouvernement, et le Fonds du développement économique. Cette restructuration, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011, a donné lieu à une réaffectation des surplus (déficits) cumulés liées aux activités transférées.
- (11) Le gouvernement a procédé à des abolitions, des fusions et des restructurations d'organismes budgétaires, d'organismes autres que budgétaires et de fonds spéciaux au cours de l'année financière 2011-2012. Ces restructurations découlent de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, c. 16) et de la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (2010, c. 31). Afin de rendre les données financières 2010-2011 comparables à celles de 2011-2012, les données comparatives ont été reclassées pour refléter les nouvelles structures.

Opérations fiduciaires du gouvernement

AU 31 MARS 2012

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement (en millions de dollars)

	2012		Actif (passif) net
	Actif	Passif	
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés ⁽¹⁾	133	98	35
Fonds des pensions alimentaires	287	287	—
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	17	15	2
Caisse de dépôt et placement du Québec⁽¹⁾	191 288	32 323	158 965 ^{(2),(3)}
Comité Entraide - secteurs public et parapublic⁽¹⁾	8		8
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances⁽¹⁾	133 ⁽²⁾	133	—
Régimes de retraite du gouvernement - quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	42 456 ^{(2),(4)}	42 496 ⁽⁴⁾	(40)
RRPE	7 381 ⁽²⁾	8 411	(1 030)
autres	595 ⁽²⁾	564	31
Autres régimes de retraite administrés par la Commission ⁽¹⁾	1 417 ⁽²⁾	1 386	31
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	201	285	(84)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	3 472 ⁽²⁾	3 928	(456)
compte complémentaire	4 491 ⁽²⁾	4 491	—
compte des retraités	5 330 ⁽²⁾	5 726	(396)
Autres fonds ⁽¹⁾	1 541	1 036	505
Commission des partenaires du marché du travail			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	99	4	95
Conseil de gestion de l'assurance parentale⁽¹⁾	15	15	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	214 ⁽²⁾	792	(578)
Curateur public			
Comptes sous administration ⁽¹⁾	388 ⁽²⁾	47	341

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2012

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)

(en millions de dollars)

	2012		Actif (passif) net
	Actif	Passif	
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	127 ⁽²⁾	4	123
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	40	511	(471)
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	2		2
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicomis	144	144	—
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	4 ⁽²⁾	4	—
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	83 ⁽²⁾	1	82
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	7 ⁽²⁾		7
Régie des rentes du Québec			
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾	35 871 ⁽²⁾	637	35 234
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite ⁽¹⁾	14	1	13
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec ^{(1),(2)}	7 468	8 398	(930)

(1) Selon les états financiers au 31 décembre 2011.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'actif net de la Caisse présenté à la juste valeur, inclut une somme de 105 556 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2012 était de 45 768 M\$.

(4) De ces sommes, un actif de 623 M\$ et un passif de 546 M\$ sont pris en compte dans le passif des régimes de retraite du gouvernement.

Les *Comptes publics 2011-2012* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement.

Volume 1

Ce volume présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec, ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2011-2012.